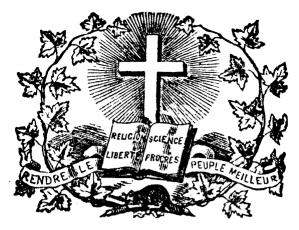
# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Novembre, 1864.

No. 11.

SOMMAIRE.-Littérature: Poésie-Les Fils du St. Laurent, par Benjamin Sulte.-Science: Les deux Abbés de Fénélon, par M. l'abbé Hospice Verreau, (suite et fin).—Education: Extraits du discours de Mgr. Dupanloup au Congrès de Malines: Ce que l'Eglise a fait pour l'éducation populaire; Des préjugés contre l'éducation populaire; Des préjugés contre l'éducation de Municipalités Scolaires.—Nominations: Examinateurs.—Commissaires d'Écoles.—Syndics Dissidents.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examinateurs.—Partie Editoriale: Assemblée tenue à Montréal pour la formation d'une Association pour la protection des intérêts protestants dans l'instruction publique.—Revue Bibliographique: Du bon ton et du bon langage, par la Comtesse Drohojowska; De l'art de la conversation et de la charité dans les conversations, par le Père Huguet, (suite).—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Paris, St. Jean, Québec, Montréal.—Petite revue mensuelle.—Nouvelles et Faits Divers: Bulletin de l'instruction publique.—Bulletin des sciences.—Bulletin des lettres.

# LITTERATURE

# POESIE.

Les Fils du St. Laurent,

SOL CANADIEN, TERRE CHÉRIE!

I.

Pauvres soldats blessés sur la terre étrangère Tristes vous revenez au foyer paternel; Votre âme désolée, en sa douleur amère, Voudrait n'avoir jamais quitté notre beau ciel! Vous retrouvez ici la joie et la tendresse, La sincère amitié vous embrasse en pleurant, Dissipez ces chagrins dont le poids vous oppresse, Revoyez vos beaux jours aux bords du St. Laurent!

Π.

Vous avez parcouru, conduits par la souffrance, Le sentier des regrets qui mène au désespoir, Car il vous a fallu la rude expérience Pour aimer le clocher que vous venez revoir. Ah! trop d'infortunés cheminent sur vos traces Qui feraient de leurs maux un aveu déchirant Si le ciel, répondant à leurs désirs vivaces, Les transportait soudain aux bords du St. Laurent!

TTT.

Un mal affreux sévit, qui dépeuple nos villes, Enlève aux ateliers nos vaillants travailleurs. Arrache des sillons les buas les plus utiles Et suscite l'effroi dans tous les nobles cœurs. Que notre nation dans un effort suprême Echappe à ce fatal et dangereux penchant: Le mot de l'avenir est dans le peuple même, Nous verrons prospérer les fils du St. Laurent! IV.

Que sont-ils devenus ces courageux athlètes Qui, la hache à la main, pénétraient dans les bois Et dont les coups vainqueurs portés dans ces retraites Précédaient le drapeau vénéré de nos rois? Cet amour du péril qui leur servait d'amorce, Cette ardeur, ce vouloir ferme et persévérant, Ce germe d'union qui leur donnait la force, Ont grandi nos aïeux aux bords du St. Laurent!

٧.

Aujourd'hui, c'en est fait des vertus héroïques!
La froide indifférence a mis son doigt partout.
Seules, les passions, les haines politiques,
Dévorent le pays en semant le dégoût:
L'avenir paraît sombre à nos pâles courages,
Ils cherchent un travail facile et rassurant.....
Puis, un jour, entraînés par le vent des orages
Ils tombent méprisés au loin du St. Laurent,

VI.

Combien sont-ils là-bas, misérables esclaves, Qui vendent la bravoure à nos adroits voisins! Sur un faux champ d'honneur la mort couche ces braves Qui n'ont pas même un nom pour survivre aux dédains Des bords du Potomac jusqu'à la Louisiane Nos frères comme vous ont prodigué leur sang, Un étranger les mêne au son de la diane: Ils semblent n'être plus les fils du St. Laurent.

VII.

Si l'antique valeur en eux paraît renaître C'est qu'on l'achète hélas! et que l'or est son prix! Le triste mercenaire avili sous un maître Cueille moins de lauriers qu'il n'aura de mépris. —Nos guerriers d'autrefois, le front couvert de gloire, Rapportaient au foyer un récit émouvant ... Qui donc voudra garder la honteuse mémoire Qui flétrit à jamais ces fils du St. Laurent?

VIII

De la postérité la justice implacable
Jugera sans merci les enfants égarés.
Et, posant froidement sa marque ineffaçable,
Ecrira sur leur tombe: "Ils sont dégénérés!"
La voix de la raison, la sainte voix des prêtres,
Pour sauver leur honneur s'élèvent vainement:
Malheur aux imprudents qui se donnent des maîtres!
Notre cœur méconnaît ces fils du St. Laurent.

Mais que dire, ô douleur! des hommes sacriléges, Dans leur trafic infâme à demi protégés, Qui tendent parmi nous de misérables piéges? Anathème ! anathème à ces bourreaux gagés ! Le sang qu'ils ont vendu c'est le sang de leurs frères! Les verrons-nous toujours d'un œil indifférent Porter la flétrissure en hideux caractères Et souiller de leurs pas les bords du St. Laurent!

O vous que le destin ramène sur nos plages, Rendez grâces à Dieu qui vous les fait revoir, Et d'exemple instruisez le peuple des villages Pour maintenir ses pas au chemin du devoir! Dites-lui qu'il s'attache au sol de la Patrie, Que là sont ses exploits! qu'il sera fort et grand S'il conserve pour lui ses bras, son industrie, S'il garde ses vertus au bord du St. Laurent.

XI.

Rachetez votre faute au prix des sacrifices, Soyez également apôtre et citoyer; Gravez ces vérités, belles sans artifices, Au seuil presque désert du hameau Canadien : -Le travail ennoblit quand le devoir le guide, Le courage en tous lieux arrive au premier rang; Un sort paisible attend le colon intrépide, Sa tombe sera chère aux fils du St. Laurent !-

BENJAMIN SHLTE.

Août 1864.

# SCIENCE.

# Les deux Abbés de Fénélon.

(Suite et fin.)

IX.

Les deux premières questions ne pouvaient être mises en doute que par un homme qui voyait des empiétements dangereux dans les bornes opposées à son autorité. Ses prédécesseurs avaient reconnu l'Officialité; après lui, les gouverneurs et le Conseil la recon-nurent encore (1). Quant au privilége des ecclésiastiques d'être jugés par l'autorité ecclésiastique, il est également incontestable; il a pu disparaître comme tant d'autres depuis la conquête, mais c'était le droit de l'époque (2). Le roi d'ailleurs trancha la question en blâmant M. de Frontenac de n'avoir pas renvoyé l'accusé devant son évêque.

Mal en prit à l'abbé de Fénélon d'avoir parlé de l'officialité: le Gouverneur, sans perdre un instant, voulu avoir le cœur net de ce tribunal, siégeant à côté du sien. L'abbé fut obligé d'attendre dans l'antichambre (3). Nous ne nous arrêterons pas à cet incident,

- (1) Dès le 14 février 1659, c'est-à-dire avant l'arrivée de Mgr. de Laval, M. d'Argenson renvoyait devant l'Officialité les habitants de Daval, M. d'Argenson renvoyant devant l'Ometante les nationes de Beauport, qui se plaignaient de leur curé.—(Journal des PP. JJ., MS. Viger.) En 1660, le Gouverneur de Montréal reconnaît une sentence de l'Official qui annulait un mariage.—(MS. de Sir H. Lafontaine.) Il serait facile de multiplier les preuves. Voir Edits et Ordonnances, édit. de 1855, t. 2, pp. 160, 163.
- (2) Les juges ecclésiastiques, toutefois, ne connaissaient généralement pas des cas privilégiés. Sous cette dénomination assez élastique, on entendait ordinairement les crimes de lèse-majesté, de sédition, de on entendait ordinairement les crimes de lese-majeste, de sedition, de port-d'armes, de fausse-monnaie. Aussi, M. de Frontenac chercha-t-il, du moins dans sa lettre au ministre, à présenter le cas de M. de Fénélon comme un cas privilégié: "Le cas.... étant du nombre des priviléges, les juges ecclésiastiques n'en pouvaient en aucune façon prendre connaissance."—(Lettre de Frontenac au ministre, déjà citée.)
- (3) "Et en ce faisant, le d. Sr. de Fénélon ayant fait représenter au Conseil qu'il se trouvoit mal et demandoit la permission de se retirer chez luy en attendant que le Conseil eust prononcé sur l'acte par luy requis, le Conseil a permis au d. Sr. de Fénélon de se retirer à la Brasserie, enjoignant à l'huissier Roger, commis à sa garde, de rester tou-jours auprès de luy, et luy dire verbalement d'y attendre les ordres du dit Conseil."—(Rég. du Cons. Sup., séance du 23 août 1674.)

pendant lequel huissiers et secrétaire voyagèrent du Conseil au Séminaire et du Séminaire au Conseil pour engager le Grand Vicaire, M. de Bernières, à venir donner des explications sur l'autorité qu'il s'arrogeait. Après quatre longues séances, le Conseil put enfin s'occuper de l'accusé et, sans s'arrêter à sa récusation, le

condamna à présenter son sermon dûment certifié.

Il est facile de reconnaître la main qui écrivit la sentence. M. de Fénélon, toutefois, s'en tint à ses moyens d'opposition, récusant surtout M. de Frontenac et les officiers du Conseil nommés avec son concours. Il est clair, en effet, que si ce dernier poursuivait le châtiment d'injures personnelles, il ne pouvait ni être juge, ni nommer les juges de sa propre cause. M. de Fiontenac se récria contre l'injustice qu'on lui faisait en le prenant à partie. "Mes intentions sont mal interprétées, disait-il : ce que j'ai fait n'a été que pour maintenir l'autorité du Roi et pour faire respecter les ministres de la Justice. J'ai voulu assurer la colonie contre les ennemis de l'Etat qui sollicitent les Iroquois de renouveler la guerre contre nous, pour donner enfin aux nations sauvages, qui viennent de traiter avec nous, toutes les garanties possibles de sûreté. Lorsqu'il s'agit du service du Roi et de l'intérêt public, personne ne peut avoir le droit de me prendre à partie: autrement il n'y a pas un coupable qui ne pût éluder la punition due à ses crimes, en récusant les officiers du Conseil, qui ont été, ou nommés ou continués par moi, suivant l'usage de mes prédécesseurs et les intentions de Sa Majesté. Quant aux allégations du Sr. abbé de Fénélon, je demande acte à la compagnie de ce quelle sait. Ai-je gêné la liberté des suffrages? ai-je voulu persuader autre chose que de rendre la justice? Vous êtes témoins que je n'ai harangué la compagnie que pour faire connaître mes raisons contre les causes de récusation."

Mais M. de Frontenac oubliait qu'il se prétendait personnellement insulté par les discours et la conduite de M. de Fénélon (1); qu'il l'avait lui-même dénoncé au Conseil : en voulant présider à la sentence, il assumait le triple rôle de partie, d'accusateur et de juge. Le poste élevé qu'il occupait dans la colonie donnait sans doute plus de gravité aux insultes dont il était l'objet, et devait en rendre le châtiment plus exemplaire, mais la justice et la dignité demandaient qu'il laissât à d'autres de prononcer ce châtiment qui devait, d'ailleurs, avoir peu d'influence sur les ennemis de l'Etat.

Le Conseil se contenta d'arrêter que le Roi serait consulté pour savoir si le gouverneur pouvait être pris à partie. Cette décision semblait surseoir indéfiniment au procès. M. de Frontenac en témoigna sa surprise, puis, voyant qu'on n'avait tenu aucun compte de ses protestations, il ajouta: "Messieurs, il est de la justice du Conseil de ne pas demeurer dans le silence sur les accu-sations injurieuses portées contre moi. Si j'ai usé de contrainte et de violence pour ôter la liberté des suffrages, la compagnie n'en peut avoir de meilleure preuve que par elle-même. Elle doit déclarer si ces allégations sont vraies, ou si elles sont fausses. Je demande acte de tout ceci pour être envoyé à Sa Majesté."

Le Conseil parut embarrassé: du moins ses délibérations furent assez longues (2). A la fin on détermina : 10. qu'on donnerait acte à M. le Gouverneur de sa déclaration; 20 que le Roi jugerait des causes de récusation et de prise à partie; 30 que l'instruction du procès serait continuée; 40 enfin que l'accusé remettrait " dans samedi,"—on était au mardi,—son sermon et les attestations qu? avait fait signer en faveur de Perrot. Cet arrêt ne donnait au governeur qu'une demi satisfaction. Si son ancien ami était condamné, pour la trois ème ou quatrième fois, à livrer le texte de son malencontreux discours, il demeurait lui-même sous l'effet d'une opposition qui blessait sa dignité. Il se plaignit amèrement

- (1) "Le premier (l'abbé de Fénélon) ne s'est pas contenté d'avoir déclamé contre moi dans les maisons particulières de Québec....; mais s'est encore avisé de faire à Montréal, le jour de Pasques, un sermon si injurieux pour moi, si propre à porter les peuples à la sédition, que, etc. M. Dollier... ayant fait demander le sermon à M. de Fénélon, il fit une réponse si peu respectueuse, que si veus aviez le loisir de vous la faire lire, vous co-naîtriez le caractère de son esprit et de son humeur, il ajouta à cette, éponse deux lettres qu'il m'écrivit si pleines d'injures et de mépris, qu'on n'écrirait pas dans ces termes au dernier des hommes. Voyant donc que je ne pouvais avoir aucune raison de tous ces outrages par les voies de civilité et de douceur que j'avais prises, et ne voulant pas me servir de mon auto:ité, j'eus recours à celle du Conseil."—(Lettre déjà citée ) On est porté à croire que le Gouverneur s'éxagérait les torts de son ancient ami quand on le voit parler en ces termes du refus qu'il fit de donner son sermon, et de sa récusation du Conseil, qui lui semble encore plus injurieuse. Nous avons cité ces pièces.
- (2) Commencée après le dîner, elles durèrent jusqu'à la nuit tombante. "Et attendu que la nuit est proche, remis à demain, sept heures du matin." (Reg. du Cons. Sup. séance du 10 Sept. 1674).

au Ministre de ce qu'il regardait comme un acte de faiblesse dans une cour aussi haute que le Conseil Souverain.

A partir de ce moment-11 septembre-jusqu'au 27 octobre, le proces se poutsuit fastidieusement : M. de Fendlon demandant toujours à être tenvoyé devant ses juges, et tenant fort peu compte des ordres qu'il reçoit de garder son logis, de payer certains frais : le Conseil declarant toutes ses prétentions impertmentes.

Enfin, vers le milieu de novembre, M. de Fénélou fut embarqué

pour la France.

On ne voit pas que le Conseil ait été consulté sur un acte qui loi finir : le Conseil, placé entre des instances pressantes et pue técusation très-énergique, semblait hésiter. Avec la marche qu'on avait suivie ju-que-la, la cause aurait pu se prolonger indéfiniment : au lieu d'interroger les témoins et de prononcer sur leurs dépositions, on voulait forcer l'accusé à fournit le certificat de ces témoins, ce qui parait nu moins étrange.

Quoiqu'il en soit, au moment de s'en rapporter à la décision de son maître, M. de Frontenae semble croire qu'il s'est trop avancé : son langage laisse percer de la crainte : c'est à sa puie qu'il fait

appel. ... Je fais repasser M. Periot en France avec M. l'abbé de Fénélon afin que vous jugiez de leur conduite, pour moi je soumets la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer et si j'ai manque, je suis pret de subir toutes les corrections qu'il lui plaira m'ordonner.

"Mais il y va trop de l'intérêt du Roy, pour laisser de pareilles désobéissances impunies dans un pays où ce mauvais exemple serait bientôt suivi de beancoup d'autres. ... Un gouverneur serait ici bien a plamdre s'il n'était pas appoyé, n'y ayant personne en qui il se puisse fier, étant obligé de se défier de tout le monde, et quand il commettrait quelque faute, elle serait assorément bien pardenuable, puis qu'il n'y a point de panneaux qu'on ne lui tende et, qu'après en avoir évité cent, il est bien difficile qu'il ne donne dans quelqu'un.

" L'éloignement même où il est et l'impossibilité de recevoir de nouveaux ordres qu'après un fort long espace de temps, font que ses fantes ne santaient jamais être petites parce qu'elles ne sauraient

jamais être courtes.

"Ainsi, Monseigneur, j'espère que quand il me serait arrivé d'en faire quelqu'une qui pourrait déplaire à Sa Majesté, elle aura assez de houte pour compatir et pour croire que c'aurait été plutôt par un excès de zèle à faire mon devoir et à accomplir ses intentions que par aucune autre raison." (1)

Nous avons déjà cité au commentement de ce travail la réponse

de Louis XIV:

" J'ay blasme, disait le roi, l'action de l'abbé de Fénélon, et je luy ay ordonne de ne plus retourner au Canada. Mais je doits vous dire qu'il estait difficile d'instruire une procédure criminelle contre luy, n'y d'obliger un prestre du Séminaire de Saint-Sulpice qui sant à Montréal de déposer contre luy; il fallait le remettre entre les mains de son évesque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrester et le faire repasser ensuite en France par la ptemier vaisseau."

Ces deux pieces terminent le proces et rendent les commentaires

inutiles.

Rentré en France, l'abbé de Fénélon paraît s'être renfermé dans une grande solitude : du moins, nous le perdons complètement de vue à partir de ce moment, sans pouvoir dire s'il se retira dans la communauté de St. Sulpice, on chez son oncle, l'Evêque de Sarlat. Il vécut tellement ignoré, que les annotateurs des Œuvres de Fénélon le font mourir en Canada; mais il est certain qu'il mourut en France, en 1679, dans toute la vigueur de l'age—il n'avant que trente-huit aus—u-é sans doute par ses travaux de missionnaire et par une énergie désormais condamnée à l'inaction.

Il disparaissait de la scène du monde précisement au moment où son jeune frère commençait à y briller, lui laissant un héritage

que celui-ci avait songé un instant à recueillir.

C'était au moment où il venait lui-même d'être élevé au sacerdoce ; le futur archéveque de Cambrai avait senti le zèle apostolique s'allumer en lui ; mais quoique ses regards se fussent tournés du côté de l'Orient pleins d'admiration et de désirs (2), on

peut se demander si son intention première n'avait pas été de venir dans ce Canada où Pappelait un exemple bien cher, où l'attendaient toutes les sympathies de cette maison de St. Sulpice, qu'il a toujours vénérée. Il est certain que si jamais il a forme un pareil projet, il dut y renoncer à la nouvelle du comp qui frappait son aine pour n'exerter avenne susceptibilité, comme il renonça à celui d'alter dans les missions orientales, retenu par des motifs qu'il appela, plus tard, faiblesse et manque de courage. (1)

Tout le monde sait ce que cette faiblesse lui reservait de faveurs et de disgraces. Le comte de Frontenac put entendre du Canada, enlevant tout-à-coup un accusé dont on le pressait naguere de pour-vomme un écho lointain des éloges donnés à la beauté du caractère, suivre le procès. Il est probable que M. de Fénélon en appela à la solide pièté de l'archevêque de Cambrai, et presqu'en même lui-même à la justice du souverain. D'un autre côté, il fallait en temps, sur son lit de moit, appiendre la double disgrâce qui venait comme un écho lointain des éloges donnés à la besuté du caractère, temps, sur son tit de mort, apprendre la double discricce qui venait de frapper l'auteur des Maximes des saints. Ses souvenirs lui représentant le passé la ficent-ils voir la même résistance, le memo esprit d'obstination punis dans un juste châtiment? Il y a longtemps que le grand Fenelon à été jugé. Mais il est certain, qu'il y avait entre les deux fréres plus d'un trait de les emblance. Tous deux poussalent le dévouement religieux jusqu'à l'abnégation d'enx-memes; tous deux avaient beancoup de fermete de caractère et l'amour de la justice, mais l'un apportait en tout la franchise d'un ancien militaire, l'autre temperait tout par une grande douceur : le premier semblait chercher a lutte, le second l'acceptan et y mettait ionte la puissance de son génie. Si leur disgrave fot commune, quoiqu'elle ne fut pas également éclatante, on peut dire, en changeant le mot de d'Agnesseau, que chez tous deux l'esprit fut complice du caur.

Je crois avoir rempli la promesse faite au commencement de co travail, et avoir mis le lecteur en état de se prononcer sur des événements qui mirent anx prises deux anciens amis. Quoique nous vivians dans une société si éloignée, par son esprit et sa législation de la société du 17e siècle, nous n'en sommes pas moins obligés, pour être justes, d'en apprécier les hommes et les choses d'apres ies idées de l'époque qui les a produits. Quand il s'agit d'hommes comme MM. de Frontenac et de Fénélon, il est toujours facile de reconnaître, même au milieu de certains défauts, la noblesse du caractère et la droiture des intentions. Ces deux hornmes étaient faits pour s'estimer et its durent reellement regretter leur malheu-

reuse querelle.

lei s'arrête ma tache. Je me suis efforce d'être exact avant tout ; mais je regrette vivement que des circonstances imprévues m'aient obligé de livrer ces articles lambeau par lambeau, et en même temps qu'elles ne m'aient pas permis d'être plus court. J'ai dit des le début que le Commundeur Viger avant tranché

depuis longiemps, pour nous, la question de l'identité des deux Fénélon; mais je dois à sa mémoire de dire qu'il avait songé à uniter cette question assez longuement: d'autres travaux sans donte l'en out détourné : ce qui est d'autant plus fâcheux qu'il y aurait certainement apporté la surabondance de preuves et l'exactitude scrupuleuse que tout le monde lui connai-sait. Voici à quelle occasion il avait formé ce projet. Un membre de la société historique de New-York, avait lu (2), sous le titre Fénélon chez les Iroquois, un mémoire où il conclunit à l'identité probable du mi-sionnaire avec l'archevêque, et cela tonjours en s'appuyant de l'autorité

me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses pour y recueillir, avec les plus curienx monuments, l'esprit même de l'anpour y recuentr, avec les pais carteus mondantes, restra monda aux sages du monde le Dieu inconnu. Mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fit le plan de sa république. Je monte au double sommet du Pernasse, je cueille les hauriers de Delphes et je goute les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Tures se melera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beauxarts, qui la regardent comme leur patrie?

#### Arra, beata Petamus arva, divitas et insulas.

Je ne l'aublierai pas, é fle consacrée par les célestes visions du disciple bien-nimé l' o heureuse Patmos, j'irni baiser sur ta terre les pas de l'apôtre et je croirai voir les cieux ouverts! La, je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète... là, je benirai le Tout-Puissant qui bien loin de précipite. l'église, comme liabylone, enchaîne le dragon et la rend victorieuse, - (Cueres de Fénélon, Edit. de 1901, 1. 7, p. 491; Lettre du 9 oct. 1674.)

- (1) Sermon de l'Epiphanie, prononcé le 6 Janvier 1685 (Œuvres de Féaélon, édit. do 1851, p. 621) ce passage aurait dù inspirer quelque doute à ceux qui allimaient l'identité des deux abbés.
- (3) 5 décembre 1848. Ce mémoire sut publié dans le Litterary World du 23 déc, 1848.

<sup>(1)</sup> Lettres dejà citée.

<sup>(2) &</sup>quot;Il faudrait citer toute entière la charmante lettre où il fait connattre son pieux dessein." La Greco antière s'ouvre devant moi.... Je

du Cardinal Beausset. D'autres membres (2) voulurent changer la probabilité en certitude. Le Pilot de Montréal (3) avait même attiré l'attention de ses lecteurs sur ces recherches. On reclama aussitôt dans ce journal contre des assertions qui n'étaient propres qu'à propager une grave erreur historique. E Cette question intéressante, disait-on, est maintenam étudiée à fond par celui qui a si justement été appelé le Bénédictin du Canada. Le résultat de ses recherches sera bientot publiè."

Je suis heureux de m'être acquitté pour lui de cette promesse

solennelle.

Hospice Venneau.

# EDUCATION.

#### Extraits du discours de Mgr. Dupanloup au Congrès de Malines sur l'Education.

CE QUE L'ÉGLISE A PAIT ET PAIT ENCORE POUR L'ÉDUCATION POPULATRIE.

Et d'abord, la nécessité de l'enseignement populaire, premier point sur lequel nous sommes d'accord avec nos udversaires car ils nous reprochent amèrement, et injustement, ici, des sentiments qui, certes, ne sont pas les nôtres.-Ils veulent qu'on enseigne le penple ; et je reponds : Moi aussi, et peut-eire plus qu'enx.

Pourquoi? Qui est-ce qui m'a appris que je devais enseigner le peuple ! Eh! mon Dieu, Celui qui est venu, après quarante siècles de soupirs et d'attente, de ténèbres et d'abandon, d'opprobre et de servitude pour les malheureux et les panvres, c'est-à-dire pour l'immense majorité du genre humain, qui est venu sur le bord d'un lac de la Galilée, dire à ses diciples : " Allez et enseignez Ite, docete; enseignez toute créature : omni creature." n'avait jamais été dit sur la terre par qui que ce fut. Avant Jesus-Christ, il n'y avait pas d'écoles, pas de maîtres pour enseigner le petit peuple et les enfants du peuple; c'est la parole de l'ésus-Christ seule qui a fondé les écoles populaires.

Je ne dis pas qu'il n'y cut aucune cole d'aucune sorte, et je me souviens d'avoir lu le memoire d'un membre de l'Institut de France, qui, dans les hiéroglyphes de l'Egypte, a retrouvé l'image d'un petit enfant allant en classe avec son panier, il y a trois on quatre mille ans,—c'est, si je ne me trompe, dans un travail du savant comte Emmanuel de Rouge, sur les monuments découverts par M. Mariette, mais je nie que cet enfant lut un enfant du peuple; car je sais comment on traitait alors le peuple en Egypte et sur toute la surface du monde habité. C'est Jésus-Christ, encore une fois, qui, parlant à douze hommes du peuple, a dit: Allez, enseignez toute créature. Par la, il a fondé l'enseignement universel, et depuis dix-huit siècles, nous n'avons pas cessé d'y travailler.

Laissez-moi vous le dire, Messieurs, vous n'avez jamais assez remarqué la brièveté, l'énergie, la puissance incroyable de ces deux paroles : Ite, docete. Allez, allez, marchez toujours; la terre est grande; enseignez partout, enseignez toujours! il faut aller jusqu'au bout. Ite, docete!

Messieurs, vous êtes ici une grande assemblée: Eh bien ! ces vénérables Evêques, ce digne Cardinal, ne sont là, et je ne suis moi-même à cette place, qu'en vertu de cette parole: Îte. docete. C'est elle qui, puissante et obéie, a traversé les siècles, allumant dans les cœurs le courage de tout affronter pour l'accomplir. C'est par sa vertu qu'il s'est constamment rencontré ici-bas des multitudes d'hommes passionnés pour elle, avides de l'entendre, et jamais rassasiés! C'est cette parole, qui, dans toutes les églises, d'un bout de la terre à l'autre, s'accomplit chaque fois que le plus humble prêtre de village monte dans sa chaire, et que la, Chrysos-tôme champètre, comme on l'a dit, il explique l'Evangile et fait le catéchisme. (Applaudissements.)

C'est par la vertu de cette parole, que, des l'origine, nous nous sommes attaqués à l'esclavage et à l'abratissement des esprits, comme nous avons combattu Pesclavage et l'abrotissement des corps. Eh! bien, la question est toujours la même : aujourd'hui encore nous voulons que le plus petit enfant élève son fime, aux plus hautes questions et que les facultés de son esprit se dévelop-

pent on s'exerçant.

Nos églises sont et ont tonjours été des écoles gratuites, publiques et populaires de philosophie, de morale, de religion, de vie pratique.

Ce matin, le recherchais quelques traces de tent ce qui a été fait par l'Eglise pour l'instruction populaire, et p'étais moi-même étonné quorquo je ne dusse avoir sur ce point ancun clonnement. Des les premiers siècles, des les premiers Conciles, les Eveques demandaient aux prêtres de donner eux-mêmes l'instruction aux peuts enfants. Nul, en dehors de nous, n'avait en encore ni la pensée ni la puissance de former des instituteurs; les premiers et les seuls nons en avons révélé le secret et donné l'exemple au monde.

Au hultièine siècle déjà, il y avait à Orléans un Evêque (permettez-moi de vous citer son nom avec une vénération et une fierté particulière). Il s'appolait Théorlulphe, et il écrivait des mande-ments sur les écoles primaires. J'en extrais ces paroles si précises

et si paternelles :

"Que les prêtres aient des écoles, non-seulement dans les vil-"lages, mais dans les hameaux, et quiconque désire feur confier " ses petits enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils me relu-

" sent pas de les recevoir et de les instruire."
Hinemar, le célèbre archeveque de Reims, au neuvième siècle, enjoignant aux dovens ruranx de s'informer par tout le diocèse si chaque curé avait une école et un clere capable d'enseigner les lettres any enfants de la paroisse.

Au même siècle, un archeveque de Tours, Hérard, ordonne aussi à ses cures de taire tous leurs efforts pour fonder des écoles ; Ut

scholas presbyteri pro posse habeant.

Et, bien avant lui, un de ses predecesseurs, Grégoire de Tours, raconte qu'un Evêque de Lisieux racheta de l'esclavage un clere instruit et ramassa tous les enfants de la cité pour les lui donner à instruire.

J'ai dit que des les premiers conciles, des les premiers temps, des que nous avons pu quelque chose, nous avons fondé des écoles

partout :

" Que les évêques, dit un concile des Gaules tenu en 747, fassent " en sorte que le zèle de l'étude et de la lecture soit répandu saus cesse et par des voix nombreuses, pour le bien des ûmes et l'honneur du Roi éterne! !!

Ce que le clergé faisait dans les Ganles, il le faisait en Angle-

terre, en Allemagne, en Italie, par toute l'Europe.

" Que les prêtres, dit un concile d'Augleterre, le second concile " de Vaison, que les prêtres, préposés aux paioisses, reçoivent dans leur maison autant de jeunes écoliers qu'ils pourront, et, comme " de bons pères, qu'ils nourrissent leurs esprits."

Et le vénérable Bède raconte qu'un toi d'Angleterre, baptisé en Gaule, établit dans son pays, avec l'aide des Evêques, des écoles pour les enfants, semblables à celles qu'il avait vues en Gaule.

En Allemagne, saint Boniface, Papotre de ce grand pays, y fonde des monastères et ordogne aux religieux de faire l'école aux enfants en même temps que de prêcher la parole de Dieu.

Pius tard, au douzieme siècle, un concile général de Latran, con-

tinnait en ces termes cette belle tradition :

" Afin que les panyres, qui ne peuvent recevoir aucuno aide de " leurs parents, ne soient pas pour cela privés de l'avantage de " lire et de s'instruire, qu'il y ait toujours, dans chaque église " cathédrale, un maître qui enseigne les cleres de l'Eglise et les "écoliers pauvres."

Et voilà pourquoi, des le quatrieme siècle, saint Chrysostôme declarait que l'Eglise, pour les soins qu'elle donnait à l'enseignement des esprits, méritait d'être appelée un tribunal, une école de médecine et de philosophie, une chaire établie pour instruire les âmes, un gymnase où se trouvent les chars qui les emportent

au ciel.

Je ne veux pas prolonger ces citations; mais vous me permettrez bien encore, Messieurs, de vous enter un autre de mes prédécesseurs, l'illustre cardinal de Coislin, grand aumonier de France sons Louis XIV. Il avait fondé, et il entretenait, à ses frais, deux cents écoles dans les paroisses du diocèse d'Orléans. Et Saint-Simon nous raconte que Louis XIV, qui l'annait beaucoup, ayant voulu qu'il résidat plus sonvent à la cour, le cardinal, c'est Saint-Simon qui parle, refusa absolument, " ne voulant pas s'exposer à voir ruiner une moisson si précieuse, des écoles si utiles."

Ces résultats, Messieurs, ont précédé, comme vous le voyez, de

bien loin tous les efforts des libéraux modernes.

Vous avez entendu Théodulphe, les évêques dans les conciles des Gaules, d'Angleterre, d'Italie et de Latran, et avant eux le grand Chrysostôme : tous à l'envi décretent, fondent, multiplient les écoles du peuple, et en convient le sol de l'Europe et du monde catholique.

Et que l'on ne dise pas que, dans ces écoles, on enseignait seulement la religion. Théodulphe, Hinemar, et les autres, parlent

<sup>(2)</sup> Entre autres M. Bartlett, secrétaire correspondant, dans la réunion du 2 janvier 1849.

<sup>(3)</sup> No. du 15 janvier 1849.

expressement des Lettres. Nons avons encore les règlements des petites écoles de Paris, an quatorzième siècie, et le programme est

à peu près le programme actuel.

Traversons dix siècles. Grace aux prétendnes lumières de Pimpiete philosophique, voici un autre progres! Au dix-huitième siècle, un grand lettré, Voltaire-et ses incomparables amis ont bien voulu nous imprimer cela dans sa correspondance générale-Voltaire écrit contre l'enseignement du peuple et de ceux qu'il appelait des gueux ignorants? (1)

A la même époque, dans le temps où Voltaire écrivait ces mots, qui embarrassent un peu ses amis aujourd'hui, un panyre prêtie de Reims, l'abbé de la Salle, fondait un ordre d'instituteurs pour les enfants des ouvriers et du peuple ; et un saint Pape, Bonoit XIII, benissait cet ordre, et dans sa bulle d'approbation en 1724, il écrivait ces paroles remarquables : Ignorantia, omnium origo motorum, præsertim in els que fabriti opera dediti sunt. Econiez, Messieurs, vons qui possedez une industrie et une agriculture si florissantes: "L'ignorance est l'origine de tous les maux, surtout parmi ceux qui sont livres au travail manuel.??

Je rapproche simplement la solicitude de Benoit XIII des dédains de Voltaire, la démocratie du Pape de Paristocratie du philosophe !

(Vifs applaudissements.)

Au dix-neuvième siècle, deux frères, nommes Lamennais, ont véeu : L'un a fait du bruit, sans laisser un disciple... Ne craignez pas, Messieurs; je n'en dirai rien de plus: c'est un nom frappe de in familie

L'autre a fonde des écoles, la ou les partisans les plus ardents du riogrès, n'ont pas chérche à en établit : au Gaben, an Sénégal, à Bourbon, à Cayenne, au milieu de panvres peuples, esclaves lucr,

et, grace à Dieu, affranchis à cette heure.

Aujourd'hui, s'il y a quelque chose de connu dans le monde entier, c'est le zele et le dévouement de nos missionnaires, et je dois dire surtout des missionnaires beiges et français. Vous le savez, à mes yeux, la plus grande des convres catholoques est l'Œurre d: la Propagation de la Foi. Eh! bien dans tous les lieux où l'homme de Dien toute une église, il ouvre une école ; oui, tonjours une école à côté de Péglise; Nous en avons à Zanzibar et au Cap, à Ceylan et à Singapour, à Nankin et à Siam, au cap Nord et à l'Equateur.

Voità des faits dont l'éloquence est invincible. Quand on vient nous dire que nous n'aimons pas l'instruction pour le peuple, ne laissez pas répèter devant vous de telles indignités... je demande

pardon du mot, de telles niaiseries... (Bruyante approbation).

Je lisais dernièrement les lettres de saint François Xavier, de cet homme mooncevable, petit de taille, fair de bronze et d'acier; mais qui avait le cœur tout à la fois le plus fort et le plus tendre qui puisse battre dans une poitrine humaine. Lisez ces lettres; elles transfigureront vos ames. Saint François Xavier se tronve seul dans le monde oriental, luttant seul contre tous les obstacles, et partout, toujours, il fonde ensemble des églises et des écoles. " Il faut apprendre à lire aux enfants, cerit-il sans cesse. C'est essentiel!"

Et à l'heure qu'il est, tonte la jeunesse belge et française est entôlee sous la bannière d'une œnvre, qui n'est qu'une vaste pepinière d'écoles, sous le nom d'Œuvre de la Sainte-Enfance, qui recueille des millions pour onvrir des asiles et y instruire les pauvres petits enfants arrachés à la mort dans les rues et sur le bord des rivières du Céleste-Empire.

# DES PRÉJUGÉS CONTRE L'ÉDUCATION POPULAIRE.

Je le sais néanmoins, et cela se conçoit en présence de tant d'injustices, de mensonges et de calomnies,-parmi les hommes religienx, depuis quarante ans, il y a en queiques préjugés contre Pinstruction populaire.

A ces prejuges, evanouis prosque partout anjourd'hui, je me borne à opposer en passant trois réponses que, j'en suis sur, vous

On a dit: Elle est un danger, quand elle est incomplète.—Je ne réponds qu'un mot: Donc rendez-la complète. Hommes religieux, ouvrez votre bourse, donnez votre cour-et fon tez des écoles completes et religieuses. Vous entrerez alors dans les desseins de Notre-Seigneur, de nos Conciles, de nos Saints, et de tous ceux qui s'occupent des enfants avec amour dans l'Eglise de Jesus-Christ. (Mouvement.)

On dit encore, ce qui est v.ai: Elle est dangerouse, parce qu'elle est une cause d'orgueil et d'inégalité, tant qu'elle n'est pas univerelle. Eh bien, ma réponse sera lei bien simple : Rendez-la universelle, (Rires.)

Entin, on dit; elle est dangereuse, parce qu'il y a de mauvais instituteurs -- Ceci serait très-sérieux, s'il s'agissait d'instituteurs impies ou immoranx. Quant aux incapables, je vous répondrais volontiers, avec un de vos plus brillants et plus solides orateurs de Pannée dernière, M. Cochin: "De tous les mauvais instituteurs, le plus manyais, c'est l'ignorance." (Applaudissements.) Et n'est-ce pas dans ce sens que le saint pape Benoit XIII vient de vous avec tant d'antorité : Ignorantia omnium malorum origo est.

Si d'ailleurs ces préjugés n'étaient pas encore évanouis, ils devraient tomber devant les faits nouveaux qui dominent aujourd'hui

Il y a partout, nons essayerions en vain de nous le dissimuler, un monvement vers le progrès matériel. Pour moi, je ne le maudis pas ce progres ; je ne suis pas envoyé pour maudire ce qui honore 'esprit de l'homme et sa puissance sur la matière. (Applaudissements.) Je le benis au contraire ; oui, je benis le progrés matériel qui m'a permis d'arriver si rapidement d'Orleans jusqu'à vous Sourires) et qui me permettra de retourner avec la même rapidité, la où mes devoirs de chaque jour me rappellent impérieusement ; je le bénis, de ce qu'il vient de fluire parvenir avec une si merveilleuse promptitude à vos oreilles et à vos cœurs la bénédiction du Sonverain Pontile pour votre Congres. (Longs applaudissements.)

Mais, tons les hommes d'expérience en conviendront avec moi, ponr sulvre ce progrès et le gonverner convenablement, il faut le bien comprendre. Pajoute que, pour ne pas succomber à ses tentations, qui sont redontables, il faut un frein moral plus fort que jamais. Par consequent, l'enseignement intellectuel et moral devient

plus nécessaire qu'il ne l'a jamais été.

Dans l'industrie et le commerce, la concurrence intérieure à été mivie de la concurrence extérieure; et cela en Belgique comme en France. En bien, je dis : pour ne pas perdre notre rang dans cette intte, il faut désormais de meilleurs ouvriers, il faut de meilleurs paysans, plus capables, plus exercés: et j'ajoute que c'est encore à l'enseignement à nous aider dans cette guerre pacifique des nations.

Dernièrement, à Mulhouse, ville intelligente et qui se met à la tête de tous les progrès qui ont pour but le sort et l'àmélioration de l'ouvrier, la Chambre de commerce à publié un très-remarquable memoire pour demander l'enseignement obligatoire comme conséquence du libre échange. Je n'approuve pas, on le verra, le moyen proposé: mais il est évident que la néces-ité d'avoir des ouvriers plus instruits, mieux préparés à la lutte, se fait sentir à tous. On renouvelle les armes des soldats, quand l'art militaire se transforme.

Bientôt, celui qui no saura rien ne gagnera rien. L'ouvrier absolument illettre ne sera jamais qu'un manmuvre, et les manœuvres sont rejetés des ateliers. Et c'est ce que je dis à nos bons ouvriers d'Orféans, quand je leur recommande de se rendte aux écoles d'a-dultes que les Frères des écoles chrétiennes fondent pour eux. Je leur dis : Mes amis, les manœuvres sont portout rejetés, et passent leur vie à rouler (c'est votre mot) d'un atelier à l'autre avec de petits salaires et pas d'avenir. En bien! c'est un malheur. Je veux

vous l'épargner.

En un mot, partout la lutte et la marche en avant. Pour moi, i l'avoue, je n'aime pas à rester en arrière. Je ne suis pas du tout pour qu'on s'enveloppe dans son manteau et qu'on se mette à bouder dans un coin. Quand tout le monde marche, il faut se mettre à marcher. Seu ement il faut marcher avec la lumière de l'Evangile. Je ne veux pas être un aveugle qui conduit d'autres aveugles et va se jeter avec eux dans uno fosse. Je dis que partout il faut être prêts, vigilants, et armés. L'arme, c'est l'instruction et la morale chrétienne. Suns cala, -écoutez-moi bien, Messieurs, et je vondrais pouvoir ajouter, écoutez-moi bien, ouvriers, plus intéresses encore que nous à cet avenir, -sans l'instruction et sans la morale chrétienne, répandues à pleines mains, dans dix ans, les ouvriers instruits seront des mécontents, et tous les ouvriers illettrés seront des indigents.

Je conclus:

Autrefois l'école chrétienne était utile ;

Anjourd'hui elle est nècessaire.

Et j'ajonte ceci : La cause de l'enseignement populaire est, à l'henre qu'il est, universeilement gagnée ; et le bon Dieu y a donné visiblement sa banadiction; le ban Dieu! le nôtre, je m'entends. Car on nous en a fabriqué depuis quelque temps de singulière façon. Nous en avons heureusement un qui a fait le ciel et la terre; c'est à lui que nous nous en tenons. (Rires et applaudissements.)

En bien donc l'notre Dieu, dans les desseins de sa misérier-

<sup>(1) &</sup>quot;Il me paraît essentiel qu'il y ait des gneux ignocants," Lettre à M. Damilaville, ler. avril 1766. Et dans une autre lettre au môme, du 19 mars 1760: "Il est à propos que le peuple soit guidé, et non qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être." Et dans cette même correspondance on voit que le peuple, pour Voltaire, " c'ôtait la populace qui n'u que ses bras pour vivre."

dieuse providence, s'est mis de la partie, et il y a la pour moi una source intarissable de reconnaissance et d'admiration ; c'est une chose que je redis sans cesse, et personne n'a de réponse à faire -Votta le dix-neuvième siècle qui arrive avec ses industries, avec ses progrès de toute nature, et aussi avec ses injustices, avec ses mensanges, qui vient nous dire que nous n'aimons pas l'éducation du peuple ; qu'on ne vent plus d'ordres contemplatifs, qu'il faut des ordres qui travaillent. En bien, siècle d'industrie et de travail, Dien répond à les exigences: à l'heure où je parle, les congrégations religieuses dévouces à tons les abeurs de la charite la plus active, Dieu les multiplie parmi nous, Grace à l'espit de dévouement que son souille met au cœur de ses plus pures et plus nobles créatures, voilà les congrégations enseignantes, les Prêtes des écoles chietiennes, les Freres de la Sainte Famille, et d'autres encore : les congrégations nospitalières de femmes pour les enfants et les malades, plus nombieuses qu'elles n'ont jamais été. Jamais nons n'avons en dans l'Eglise un siècle, quel qu'il son, le plus g and, le plus saint, le plus tecond des siècles, qui ait présenté à la torre le spectacle que présente l'Europe catholique au monde, et spéciale. mem la France, dans cette efforescence admirable des congrégations charmables.

Et il n'y a pas à prétendre qu'il y en a trop: elles ne suffisent pas an besoin et aux voux des populations. De cefa, je vais vous donner une preuve que j'ai faite moi-même. J'ai voulu, selon le vieu intelligent et vraiment patriotique, publiquement exprimé par un excellent préfet, M. Dubessey, que j'ai en le bonheur de possèder à Or é ans, en 1851, j'ai voulu multiplier dans mon diocèse, les écoles de files tenues par des religieuses. M. Dubessey en voulat une, dans sa circulaire, il en demandait une pour chaque village. Je me suis adre-sé à 49 congrégations ; à l'exception d'une, qui m'a donné quatre religieuses, toutes m'ont réponda: "Les demandes sont si nombreuses que nons ne pouvous y suffire."

Et qu'on nous disc maintenant qu'on ne veut pas en France de Penseignement religieux, ou que nous ne voulons pas de l'instruc-

tion pour le peuple! (Applaudissements.)

Done, sur la Nécessité de l'enseignement pour le peuple, il n'y a

pas de difficulté.

Que nous voulions pour le peuple l'enseignement, je ne dis pas sentement aussi bren, mais plus que nos adversaires, c'est sur quoi, pour ma part, sans manquer envers eux à la charité chrétienne et sans faire aueun jugement témeraire, je n'ai pas le plus petit donte, et je teur dus très-sanplement: Vous n'aviez pas une école dances Gaules, quand nous en comptions de nombreuses, que fondaient nos Concrtes, nos Evêques et nos aumônes. A l'heure qu'il est, nous en avons jusqu'au Thibet, et vous n'en avez pas.

### DE LA CONCURRENCE DANS L'ÉDUCATION.

La concurrence est tout à la fois la loi de la nature et de la socièté : dans la nature, elle développe, par la lutte avec les obstacles, l'énergie humaine; dans la société, elle développe, par la lutte avec les rivaux. l'émulation. Telle est la force des choses. Tel e-t aussi le courant du siècle. Je suis en cela les préceptes de l'Écriture: "Ne va pas le briser contre le courant du fleuve: Ne coneris contre ictum fluminis." C'est-à-dire marche avec le temps, non pour le laisser corrompre par lui, mais pour le sauver en l'améliorant.

Pentends souvent parler de la société moderne, et îl est certains hommes qui s'épouvantent à ce nom. En vérité, je ne sais pourquoi! Est-ce que chaque siècle nouveau n'est pas une société

moderne? (Sourires d'approbation.)

Qu'y à 1-il donc à faire? S'effrayer? Non. La vérité et le bon sens, c'est qu'il faut voir dans son temps, dans son siècle, ce qu'il y a de bon, ce qu'il ya de mal; l'étudier avec intel igence et avec amour; dévouer sa vie, s'il le fant, à éclairer les esprits, à sauver les âmes. Quant à moi, je le confesse, je ne puis me réduire à perdre la lôte devant un mot, et à rêver la fin du monde, parce qu'il y a une société modeine. (Bravos.)

Juit y a une societe inodeine. (1374 cos.) L'ai l'habitude de dire ce que je pense, et j'avouerai que, croyant

Pémulation bonne en soi, parce qu'elle entretient le zele des dens côlés et le progrès, je n'aimerais, pas à voir les écoles dirigées par le clergé ou les religieux sans accune concurrence. Je ne désire pas évalemment qu'elle leur soit faite par des impies; mais je n'y vois qu'un bien, si elle leur est faite par de bons et honnéles

On me dira peut-être lei : Vons avez vos finesses ! Vons ne craignez pas la rivalité de nos écoles, parce que vons savez que les familles préférent les vôtres.—Que voulez-vous? Si cela est, si c'e-t l'in-tinet des pères et mères, ce n'est pas moi qui dirai que cet instinct-là les trompe.

Je vous raconterai même à ce sujet un fait que je tiens de la

bouche d'un ancien et honorable prefet de la Seine, M. Rambutcau.

It se rendait quelquefois, incognito, dans les classes d'adultes do Paris. Un soir il était artêté à la porte d'une école tenne, par un Frere, où il y avait queue. Une autre école était, non loin de là, tenne par un laïque. S'a ressant à un ouvrier qui se trouvait prés de lui. Pourquoi, lui di-it, n'allez-vous pas à la classe voisine où il y a de la place l'Ah! monsieur, lui répond l'ouvrier, c'est que l'instituteur qui est là est un monsieur un peu for; q-i ne pense qu'à se fair décoret. Les Frères sont des ouvriers comme nous; ils ont noe b'ouse noire, un peu plus longue; voilà tout! (Rires et applaudissements.)

Certes, je ne prétends pas que les instituteurs lauques méprisent le peuple; mais assurément l'instinct de cet ouvrier sur les bons

Freres ne le trompait pas.

D'ai une autre raison pour n'avoir pas peur de la concurrence des bons instituteurs. Avant d'être évêque, je n'avais pas l'expérience que m'out depuis donnée mes visites pastorales dans mon diocèse et dans les écoles. Mais aujourd'hui je le dis hautement : depuis que je suis évêque, les instituteurs laïques, bien loin de m'effrayer, quand ils sont bons, me remplissent d'estime et de contiance.

J'en ai rencontré dans mon diocèse, et je ne donte pas qu'il n'y

en ait aussi ailleurs, qui étaient vraiment admirables.

Les instituteurs, voici comme je les distingue. Je les partage en trois classes. Il y a d'abord, je dirai, les incapables; et ne soyons pas trop fiers, il y en a partout. Il y a ensuite les mécontents; ils sont nombreux. Je ne crois pas cependant qu'il y ait en France aujourd'hui, comme en 1848, quarante mille instituteurs, dont M. Thiers disait énergiquement que c'étaient 4 quarante mille auticurés, quarante mille curés de l'athéisme et du socialisme."

Mais voila que maintenant on leur tourne de nouveau la tête, en leur iépétant qu'ils sont les réformateurs du genre humain, et les précepteurs du souverain, qui est le peuple. D'espère qu'on ne leur dt pas cela chez vous, messieurs; mais là où on le dit, ces flatteries sont un effroyable danger! Les hommes qui disent ces choses font

une bien mauvaise action.

Il y a enfin les institut urs que j'appellerais volontiers les saints. J'en ai comm. La veille de mon départ, je recevais une lettre d'un de ces hommes, qui n'est pas un saint do premier ordre, si vous le voulez, il le sera peut-être un jour, mais du deuxième on du troisième ondre, et je vous assure que cette place n'est pas encore occupée par beaucoup de gens; or les pensées et les sentiments de cet homme modeste m'ont touché profondément.

Car je dis qu'un homiéte homme, qui élève sa famille et les nôtres chrétiennement, patiemment, auxiliaire désintéresse du maire et du curé, s'élevant par les services rendus à l'estime géné-

rale, est un bienfaiteur public.

Pour ceux-là, comme pour le prêtre, l'enfant est un être béni, un protégé de Celui qui a dit : "Laissez veniv à moi les petils enfants ;" une âme immortelle à éclairer, à sauver : ceux-là sont comme des religieux : ils sont aimés par les religieux ; la concurrence avec eux n'est qu'une lutte à qui fera le plus de bien.

Je le répète, je pense la même chose de la bonne institutrice, de la bonne directrice d'asile.—Et qu'est-ce donc que l'Eglise, si ce n'est la réunion et l'émulation pacifique de tous ceux qui, sous tous les costumes, font le bien ? J'aime, j'appelle, je bénis cette concur-

rence.

Je me suis servi, messieurs, d'une expression qui vous a étonnés : l'ai appelé de tels maîtres des saints, c'est ina conviction. Quand je les vois ces pauvies instituteurs, dans la détresse où ils sont quelquefois, relégués au fond d'un pauvre village, dans cet étrange solement d'esprit, dans ce labeur si constant, si aride, si ingrat: s'ils font leur devoir couragensement jusqu'au bout, je dis qu'ils sont des saints, et je n'ai pas assez de cœur pour les bénu ; et quand j'en nouve d'autre part qui sont révoltés contre leur tristo condition; certes, j'y vois grand péril pour la société, mais ils m'inspirent plus de compassion encore que de colére.

Jesqu'ici done tout la monde est d'accord, et ceux qui nous attaquent sur ces points-là sont mai informés ou mai inspirés, aveugles

ou méchants, ou ingrats.

Il est bien dur de l'avoner, mais ces méchancetés-là ne se commettent guère qu'en France ou en Belgique. Partont ailleurs, en Angleterne, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Amérique, l'école, l'Eglise, l'instituteur, le prêtre, le treligueux, le laïque, le pasteur, le régent, sont en paix, unis d'accord, inséparables. Les lois, les nutorités, les mœnre consacrent cette alliance; et on vit en sécurité dans ces régions tranquilles, où, comme dans un champ bien cultivé, le laboureur et le semeur se succèdent, l'un préparant le sillon, l'autre jelant la semence, et tous deux offrant à Dieu leur commun labeur et leur moisson.

# AVIS OFFICIELS.

and trailing of the practice and



#### ÉRECTIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur-Genéral, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 17 d'octobre dernier, modifier la minute en Conseil en date du 26 Juillet denier relat. I a fercetion en municipalité scolaire de la paroisse de St. André d'Acton, dans le comté de le got, et de dointer à la municipalité scolaire susdite les limites de la paroisse de St. André d'Acton, telle qu'érigée, civilement en date du 10 avril 1862. André d'Acton, telle qu'érigée, civilement en date du 10 avril 1862. André d'Acton, telle qu'érigée, civilement en date du 10 avril 1862. André d'Acton poins la moifié ocest du lot portant No. 32 et les lors entiers partant les Nos. 32 et 34 du quatrième rang du Township d'Acton susdit. Et il lui a pla de donner le nom de municipalité scolaire du village d'Acton Vale au territoire dont suit la description : contenant les lots portant les Nos. 32, 33 et 34 au troisième rang du Township d'Acton et la moitié ouest du 161 parta+t le No. 32 et les lats entiers portant les Nos. 33 et 34 du quatrième rang du Township d'Acton et la moitié ouest du 161 parta+t le No. 32 et les lats entiers portant les Nos. 33 et 34 du quatrième rang du Township d'Acton et la moitié ouest du 161 parta+t le No. 32 et les lats entiers portant les Nos. 33 et 34 du quatrième rang du Township d'Acton sous dit.

Son Excellence, le Gouverneur-Genéral, a bien voulu, par minute en Gonsel du 19 d'octobre dernier, séparer de la municipalité scolaire du Township de Granby le territoire ci-apres décrit et l'étiger en municipalité separée sous le nom de municipalité scolaire du Viliage de Granby. Contenant la moitié enest du fot No. 7, les lots. Nos. 8 et 9 et. la moitie Est du lot No. 10 dans le septième rang du dit Township de Granby.

### NOMINATIONS.

#### EXAMINATEUR.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu par minute en Conseil du 15 de novembre courent, nommer le Révérend M. Charles Flavien Baillargeon, membre du Bureau des Examinateurs de Trois-Rivières, en remplacement du Révérend M. Télesphore Toupin, décèdé

#### COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 3 d'octobre dernier, approuver les nominations suivantes de Commissaires d'école:

Comité d'Arthabaska.-Chénier: MM. George Periault et Denis O'Brien.

Cité de Québec, (Catholiques) : Les Révérends Zéphirin Charest, curé, Bernard McGauran, curé, James Murphy, vicaire.

Comté de Saguenay.—Tadoussac: MM. Paschal Petron, afué et (F.) M. Eugène Long, (A.) James Parkinson et Adam Robertson.

Comté de St. Maurice. -- Forges St. Maurice: MM. Jean Baptiste Carrieur, siné, Zéphirin Mailloux, Thomas Mailloux, Guillaume Charrette, Norbert Landry.

Comté de Bonaventure,-Paspébiac: MM. Jean Loisel et Abraham Castilloux.

Banlieue des Trois-Rivières : M. Joseph Paquin.

Comté de Québec .- Valcartier : M. John Martin.

Comto d'Arthabaska.-Warwick : M. Prosper Beauchone.

En date du 17 d'octobre dernier.

Comté de L'Islet.-Ste. Louise : MM. Prosper Italien et Amable Castonguay.

Comté de Kamouraska.-St. Onésime : M. Jonchim Sirois.

Comté de Lotbinière.-St. Sylvestre Sud: MM, John Stocken et Edouard Côté.

Comté d'Hochelaga. -- Côteau St. Pierre : M. François Xavier Jarry. Et en date du 19 d'octobre dernier.

Cité de Montroul, (entholiques) : Le Révorend Antoine Giband.

Et en date du 15 novembre courant :

Comté de Drummond .- Durham : MM. William Purrill, George A. Placey et John Harriman.

Et en date du 23 novembre conrant.

Comté d'Ottawa — Village de Waterloo : MM. Joseph Lafontaine, Michel Desrosiers, Joseph Galipeau, François Laurin et Adolpho Villeneuve. Comté de Shefford .- Ely Sud : Le Révérend François Paul Côté.

Comté d'Arthabaska.-Stanfold: M. Louis Roux dit Sanschagrin.

En date du 39 novembre courant.

Comté de Wolfe -- Wolfestown : Le Révérend Anaclet Olivier Pélisson et Patrick Larkin.

#### SYNUICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 19 d'octobre dernier, approuver les nominations suivantes :

Comté d'Arthabaska.-Tingwick : M. Enock Pope.

Et en date du 3 du même mois :

Comté de Bonaventure.--Hope: MM. Félix de la Rosbie, Eustache Larocque et Félix Thériault.

#### DIPLOMES OCTROYES PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

#### BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

Ecoles Modèles.—Première classe A.: Melle. Mary Jane Bompas et M. Charles B. Daggett.

Seconde classe A.: MM. William W. Bailey et George B. Bull.

Ecoles Elémentaires Première classe A.: M. Thomas Blaylock, Melles Mary E Child, Mary Leavitt et M. Walter Wilford.

Deuxième chase A.: Melle. Amanda Marshall.

Oct. le 2 novembre 1864,

S. A. Hund, Secrétaire.

# BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Ecoles Elémentaires.—De xième classe F.: Melle. Marguerite Chatest. Oct. le 2 novembre 1864.

P. G. Dumas, Secretaire.

#### BURGAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

Ecoles Elémentaires. - Première classe A. : Melle. Catherine Firth.

CHARLES KELLY,

Secretaire.

#### BUREAU DES EXAMINATEURS D'AYLMER.

Ecoles Elamentaires.—Première classe A.: Melle. Mary Ann Evans,

Deuxième classe F.: Melles. Maddeine Chabotte, (A) Ann Ternan, MM. Archibald Gemmill, Robert Robinson et David West.

Oct. le 2 novembre 1864.

John R. Woods, Secrétaire.

# BUREAU DES ENAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Ecoles Modeles. - Première classe A. et F. Melles. Lucy Baker, (A.) Mary McGregor.

Deuxième classe A : Sophia Lalanne.

Oct. le 2 fev. 1864.

Ecoles Elémentaires .- Première classe A.: Melle. U. A. Scripture.

Denxième classe A.; M. F. A. Allen, Melles, Emma A. Hunt, Mary Manchester, Esther Pranier, Jane Sadler, (F. A.) Marie Vaillancourt.

Oct. le 2 novembre 1864.

T. A. Ginson, Secrétaire.

# BUREAU DES EXAMINATEURS DE PONTIAC.

Ecoles Elémentaires. Deuxième classe A.: Melles Mary McVeigh, Bridget McVeigh, M James W. Garvey, Melle. Ann E. Tait, MM. Martin Garvey, Thomas Akers.

Oct. le 2 novembre 1864.

Ovide Lentano, Secrétaire.

#### BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSINAD.

Ecoles Elémentaires.—Première classe A.; Molle, Mary Hell, MM. A. Lee Holmes, Andrew Jackson, Melle, Sarah, A. Moore et M. Henry Stuart.

Deuxième classe A.: M. Arthur J. Abbatt, Melle, Lydia A. Chamberlin, M. John Hersey, Melles, Mary J. Smith, Diana A. Shonyo, Sarah Wood, M. Theodore D. Whitcher.

Oct. le 2 novembre 1861.

C. A. Richardson, Secrétaire.

BURBAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Ecoles Modeles,-Première chisse F.: MM, Benjamin Aldrie Laporte, Magloire Pilon.

Ecoles Elémentaites.—Première classe A. et F.; Meile. Marguerite, Egan, (F.) Melles. Hé éne Finatrault, (A. et F.) Mary Elisabeth Rodger, (F) M. Joseph Beanchamp. Melles. Léopoldina Beaugrand dit Champagne, Marie D. Romacao, Euphrosine Caza, Provençal Joséphine Cleize, Agués Chatillon, Philomène Daoust, M. Alexis Fecteau, Melles Honorine Gertrude Gandry, (A. et F.) Marie Caroline Gendron, MM. John François X. Horan, John Horan, (F.) Meiles. Azebne Richard, Marie Zelle St. Onge,

Deuxième classe F.: Melle, Joséphine Allard, Dame François Belisle née Elizabeth Pelletier, Melle, Zoe Marion.

Oct. le 2 novembre 1864.

F. X. VALADE, Secrétaire.

BURRAU DES EXAMINATEURS CATROLIQUES DE QUÉBEC.

Ecoles Elémentaires.—Deuxième classe F.: Melles. Emerence Renaud, Sophie Emma Talbot ulias Gerenis.

Oct. le 2 novembre 1864.

N. Lacasse, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUERRO.

Ecoles Elémentaires. — Première classe A.: Melle, Elisabeth Hutchison. Oct. le 11 oct. 1864.

D. WILKIE, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE LA BEAUCE.

Ecoles Elémentaires.—Première classe F.: Marie Belzémire Vail-

Deuxième classe F.: Melles, Oliva Boucher et Marie Lessard, Dame Angèle Vachon.

Oct. le 2 nov. 1864.

J. T. P. PROULE, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Ecoles Elémentaires.—Première classe F.: Melle. Caroline Bérubé.

Deuxième classe F.: Melles. Virginie Anctil, Aglaé Ouellet, Isaure St. Unge.

Oct. le 2 nov. 1864.

P. Dumais, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE BEDFORD.

Ecoles Elémentaires.—Première classe A.: Melle, Catherine E. Butler, M. Henry Carpenter, Melles, Annie Day, Martha Ewang, Celestia J. England, Maria Jane Fairfield, MM. J. Henry Jackson, Joseph Albro Phelps, Melle, Malinda Westover, M. Hartson, A. Woodard, Melle, Catherine A. Yates.

Deuxième classe A.: Melle Calista Burnham, M. Engène Nelson Brown, Melle. Martha Crilly, M. Edgar E. Chadsey, Melles. Ancy Jana Church, Hulda Chapman, MM. Daniel Darby, Richard Fisher, Melle. Priscilla Hall, M. George McAler, Melles. Causada Marsh, Mary Palmer. Hannah M. Parsons, Emily Jane Whitcomb.

Oct. le 2 nov. 1864.

WM. Gisson, Secrétaire.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA) NOVEMBRE, 1864.

## Assemblée à Monfréal pour former une Association dans le but de protéger les Intérêts des Protestants dans l'Instruction Publique.

Une assemblée, à ce sujet, a cu lieu à la Salle des Artisans, à Montréal, le 27 de septembre dernier. La séance était présidée par Win. Lunn, Eer, et le Rèv. M. Irving agissait comme secrétaire. D'après les rapports publiés dans les journaux de cette ville, l'assemblée était assez nombreuse quoique la salle us fut pas remplie. Le Rèv. M. McVicar fit lecture d'un rapport où il était dit que, le 30 mai dernier, M. le Président avait envoyé aux Ministres Pro estants, aux Commissaires d'Ecoles et à d'autres personnes intéressées à l'éducation des Protestants, une circulaire imprimée où se tronvaient les questions suivantes:

10. D'apres votre opinion sons quels rapports les dispositions de notre législation sont-elles opposées aux intéréts des Protestants du Bas-Canada?

20. Quels faits pourriez-vous apporter pour prouver que la mise en lorce des lois de l'éducation est muisible aux intérets des Protestants de voire localité?

30. Quels sont les amemlements que vous pourriez suggérer pour protéger les intérèts des familles protestantes en matière d'éducation t

Un nombre considérable de réponses à cette circulaire lurent reçues de tous les points du pays, et après un soigneux examen do ces pièces, les renseignements qu'elles contenaient furent compilés et soumis dans un rapport.

Après fecture de ce rapport, il fut aussitôt unanimement résolu, sur motion de M. B. Lyman: "que le dit rapport soit adopté, imprimé et mis largement en circulation."

Sur motion de M. T. M. Taylor, il fut résolu; "de former maintenant une association qui porte le nom de Protestant Educational Association, pour l'avancement et la protection des intéréts des Protestants dans le Bas-Canada, en matière d'éducation et que les messieurs dont les noms suivent soient les officiers et les membres du comité, avec pouvoir d'ajonter à leur nombre; W. Lunn, Ecr., Président; James Ferrier, Ir., Ecr., Trésoner; les Révds. MM. Irving et McVicar, Secrétaires. Comité; les Révds. Dis. Wilkes, Taylor, Baneroft, Hamilton, Kemph, Bonner, Cordner, Eliott, Douglass, Alexander et Bland; et MM. C. Alexander, E. Atwater, T. M. Bryson, J. Becket, J. Court, W. H. A. Davies, George Frothingham, John Greenshields, W. King, B. Lyman, H. Lyman, G. Moffatt, Jr., Wm. Murray, George B. Muir, James Mitne, T. M. Taylor, Hugh Taylor, John Torrance, Jr., Joseph Watson, Rév. L. C. Wurtele, Acton Vale; Rev. W. Merrick, Acton Vale; E. S. Homming, Ecr., Drummondville; D. Bain, Belle-Rivière; W. Morrson, Ecr., St. Eustache; Dr. Cattimach, Alexandria; le Principal Graham, Richmond; N. Bothwell, Ecr., Wickham; Jeffrey Hale, Ecr., Québec; C. L. Burronghs, Ecr., Lachute.

La séance fut close par une prière faite par le Rév. Dr. Snodgrass, qui p ononça aussi quelques paroles, appuyant surtout sur Papathie qu'avaient montrée jusqu'ici les Protestants, et jetant sur eux seuls le blâme que méritait le manyais état de leurs écoles et de notre système d'éducation. Il fit, en terminant, un éloquent appel en faveur des deux écoles modèles protestantes de Montréal, sollicitant ses co-religionnaires de montrer plus de zèle et de générosité pour le soutien de leurs maisons d'éducation.

Nous avons strictement suivi pour règle de nous abstenir, dans notre journal, de tout ce qui pourrait ressembler à de la polémique, et nous avons pour cette ratson passé sous silence toutes les attaques dirigées contre le Département de l'Education et contre ce journal; mais nous penserions nous manquer à nous-mêmes et manquer à nos devoirs envers le public, si nous ne faisions pas ici quelques remarques sur cette assemblée et sur les assertions contenues dans le rapport en question.

Nous attirerons d'abord l'attention de nos lecteurs sur la nature des questions sommises par le comité. On ne demandait pas à ceux qui correspondaient avec lui des renseignements sur le fonction-

nement des lois des écoles, mais bien: "de fournir au comité des faits propres à prouver que la mise en force des lois de l'éducation est musible aux intérêts des Protestants." Toutes les réponses ainsi proyoquées n'ont pas été publiées sais distinction, mais après "un soigneux examen, tout ce qui a été considéré comme la partie essentielle des renseignements a été compilé et résumé dans le rapport." Il est donc alors tout naturel de penser que les faits qui ont été si soigneus-ement choisis, sont ceux-là même qui ont été considérés comme les plus propres à appuyer le quod crat demonstrandum, id est, "que la mise en force des lois d'éducation est nuisible aux intérêts des Protestants."

Il faut encore remarquer que le comité ne s'est jamais adressé au Bareau de l'Education pour s'assurer de l'exactitude des faits affégués dans le rapport avait de le sommettre à l'assemblée, qui elle-même, sans s'enquerir davantage, ordonna aussifoi après sa lecture, de le faite imprimer et de le mettre en grande circulation, considérant ainsi, comme bien fondés, tous les faits qui s'y trouvaient avancés.

Nous ferons de plus remarquer que, dans le rapport ainsi que dans la plupart des discours prononcés en cette occasion, il fut implicitement convenu que la tot des écoles dissidentes était faite uniquement, pour les Protestants, et l'on affecta d'ignorer complètement qu'il y cut des dissidents catholiques et des écoles dissidentes de catholiques, dont les intérêts sont les mêmes que ceuy des Protestants. Le fait est que chaque phrase du rapport où on a fait usage du mot Protestant, pourrait être à bou droit amendée en ajontant les mot- et Catholiques munédiatement après.

D'après le dernier rapport du Surintendant, il y a 50 écoles sous le contrôle de Syndies Dissidents Catholiques, fréquentées par 1,891 enfints; ét 128 écoles sous celui des Syndies Dissidents Protestants, avec 4,263 élèves.

Quand on affirme que les propriétés des Protestants sont taxées pour sontenir les écores des Cathoriques, il ne semblerait que juste d'ajouter que celles des Cathoriques servent aussi de la même manière à l'entretien des écoles protestantes. Mais, pourrat-on nous demander, est-il donc impossible de rédiger une loi que empêche que les propriétés des Catholiques soient taxées pour le soutien des écoles protestantes, et rice vérsu? C'est ce qui n'a pas encore été essayé ni pour le Haut, ni pour le Bas-Canada. Les lois des deux provinces ne tendent seulement qu'à faciliter l'établissement d'écoles séparées, en permettant aux personnes appartenant à la religion qui se trouve en minorité de payer leurs taxes pour le soutien des écoles séparées là où il en peut être établi.

Dans le Bas-Canada, il s'éleva une difficulté sur la signification qu'on devait donner au mot habitant. Le Juge Coursol, (qui est catholique,) décida que par cel nom un non-résident devait payer ses taxes aux dissidents; et le Juge Short, (qui est protestant,) jugea, de son côté, que ce mot ne devait s'entendre que d'un résident. Le Procureur Général, l'Hon. M. Sicotte, présenta un projet de loi qui contenait la clause suivante:

" Attendu que des dontes ont existé au sujet du paiement des taxes des écoles par des propriétuires non-résidents, qu'il soit ordonné qu'a l'avenir chaque propriétaire non-résident dans toute municipalité où il existera une école dissidente, aura la liberté de se déclarer dissident en faisant connaître, de la même manière que toutes les autres personnes taxées, que son intention est de supporter telle école dissidente qui se trouve dans les limites de telle municipalité, et, alors, il sera tenu de payer seulement aux Syndies des Écoles Dissidentes les taxes sur ses terres situées dans les limites de cette municipalité; et les terres d'un propriétaire non-résident qui n'aurait pas fait une semblable déclaration ainsi que vouln par la loi, ne seront taxées que par les Commissaires d'Ecoles, au profit de leur corporation ; et qu'il soit aussi statué qu'il ne sera porté ancune action contre les Commissaires d'Ecoles, ou contre les Syndies, pour le reconvrement d'ancune somme d'argent qui aurait été payée par des propriétaires non-résidents avant la mise enforce de cette loi, non plus qu'il ne sora permis aux Commissaires d'Ecoles de réclamer de propriétaires non-résidents des arrèrages de taxes que ces durniers auraient payés aux Syudies d'Ecoles, et vice versa."

On a attaqué, au sujot de ce projet de loi, non-seulement M. Sicotte, mais aussi le Surintendant, qui était ceusé l'avoir suggéré et le Montreal Witness fit à ce propos les remarques suivantes :

"Le Surintendant lui-même sait assez bien que la loi sur ce sujet n'est pas explicite, qu'elle ne détermine rien en ce qui con-

cerne les non-résidents, et c'est là la véritable raison pour laquelle, l'année dernière, il a confié à M. Sicotte un projet de loi pour faire mettre dans la loi exactement la même chose que le juge (M. Short) avait eru y avoir vu."

A cela, le Montreal Gazette répondit :

"Ceci ressemble tellement à un effronté mensonge, que nous no savous vraiment pas comment le qualifier autrement. Cette clause contient exactement, aux yeux de tout homme sensé, la chose même qui doit être faite, elle met sur le même pied, quant à l'appropriation de leurs taxes, le propriétaire résident et celui qui no téside pas. Elle ne confirme donc pas, pour l'avenir, la décision portée par le Juge Short, mais, au contraire, elle l'annulle."

Nous persistons à croire que la passation de ce projet de loi réglerait cette question. Celle des taxes payables par des compagnies incorporées est sujette à de bien plus grandes difficultés. On ne peut pas dire que de telles compagnies appartiennent à une religion ou à une autre, et il serait de plus impossible de séparer leurs taxes d'après la proportion des actions possédées par les Protestants et les Catholiques respectivement. Peut-être serait-il p us aisé et plus équitable de séparer les taxes imposées sur les compagnies et jes corps publics, entre les Commissaires et les Syndics, dans les endroits où il y a des écoles dissidentes, et cela d'après la proportion de la subvention accordée par le Gouvernement.

Le sujet le plus important qui fut ensuite discuté dans l'assemblée, fut cetui de l'érection des municipalités. Beaucoup de malentendus semblent exister à ce sujet. On a souvent dit que les dissidents n'avaient pas le droit d'établir leurs propres arrondissements scolaires; mais il n'existe pas de foi qui les empêche de diviser leur municipalité pour leur propre utilité en autant d'arrondissements scolaires qu'ils le désirent, et cela a été effectivement fait nombre de fois sans que les Commissaires d'Écoles ou le Département soient intervenus en rien. La seule difficulté dont nous ayons entendu parler à ce sujet a été dans une affaire où des Dissidents Protestants se plaignaient d'une division que les Commissaires d'Écoles avaient faite de leurs propres arrondissements, disant qu'elle pourrait leur être désavantageuse dans le cas où ils abaodonneraient leur dissidence pour reveuir se placer sons la jurisdiction des Commissaires d'Écoles. Le fait est que la loi dit expressément : "Que les dits Syndics pourront érrger leurs propres arrondissements indépendamment de ceux des Commissaires d'Écoles.' (de sous-sention de la 37e section.)

La véritable difficulté c'est que, très-souvent, il arrive que quelques familles de la minorité (catholiques comme protestantes) se trouvant à demeurer sur les limites de deux municipalités, ne peuvent pas s'unir pour établir une école en commun. Cette restiction, ou plutôt ce manque d'organisation, se fait bien plus sérieusement sentir dans la division d'anciennes municipalités en nouvelles, ce qui cause souvent le fractionnement d'arrondissements dissidents, soit que ces changements soient faits par acte du Parlement, ou en vertu de l'Acte Municipal, ou encore par la loi qui régit l'érection des paroisses, ou, enfin, par proclamation du Gouverneur Général.

Nous croyons qu'il est à peine nécessaire de repousser ici, comme une infame calomnie, ce qui a été dit par plusieurs journaux, savoir : que le Bureau de l'Education s'est servi de ce pouvoir de changer ainsi les limites des municipalités dans le but exprès de détruire les arrondissements scolaires des Protestants. Il est également injuste et encore plus absurde de dire que la loi même a été faite dans ce dessein. La grande difficulté que l'on a éprouvée au commencement dans l'organisation des municipalités a été évidemment la seule cause de ce ponvoir illimité accordé à l'Exécutif. Quand on ne pouvait prélever les taxes des écoles que bien difficilement, c'était seulement en organisant telle partie d'une paroisse qui était disposée, ou pouvait se laisser amener à obéir aux lois des écoles, que l'ou pouvait mettre le nouveau système en opération. C'est ainsi que les écoles ne s'établirent que dans des sections de paroisse jusqu'à ce que, graduellement, la loi put être mise en force dans des paroisses entières. D'antres raisons d'expérience forçaient le gonvernement à détacher, pour les fins scolaires, certaines sections de puroisses ou de townships de leur organisation municipale; et il est de fait que cette clause est en elle-même une protection pour la minorité, fut-elle catholique ou protestante, et qu'on s'en est toujours ainsi servi pour le rajustement des limites des paroisses et des townships.

Nous nions aussi que les changemet is faits par proclamation du Gouverneur Général, aient lieu sans qu'avis en soit donné aux parties intéressées. A l'occasion de la première plainte faite à co

sujet, le Surintendant actuel ordonna, comme règle invariable, que, laux écoles de la majorité, et pour établir un parallèle entre les dans tous les cas, une notice fut expeliee à tous les Commissaires d'Ecoles et aux Syndies des municipalités intèressées dans la On ne procede qu'après avoit reçu les réponses, ou que lorsqu'il s'est éconté un laps de temps assez considérable pour laisser voir que l'ou n'a rien à objecter. Et si, tomelors, une des parties s'oppose à la demande, l'affaire est renvoyée à l'Inspecteur pour rapport.

La formule imprimee de l'avis que l'on donne en cette occasion est en usage, dans le Bureau de l'Education, depuis plusieurs années.

Quoique la loi n'accorde pas le droit à un contribuable, demeurant dans les limites d'une municipalité, d'envoyer ses enfants et de payer ses taxes aux d'esidents d'une autre municipalité, cependant, dans plusieurs cas où il y avait de graves misons de le faire, le Surintendant a pris sur lui de conseiller aux Commissaires d'Ecoles d'accorder ce privilège, saus qu'il fut cependant en son pouvoir de les forcer à suivre son conseil.

Très-souvent des dissidents, protestants comme entholiques, ont reçu leur part de la subvention, quoiqu'ils n'enssent pas le nombre voulu d'élèves. Dans d'autres circonstances, on a permis aux dissidents de deux municipalités voismes d'établir une seule école qui leur fut commune. Toutefois, pour légaliser leurs procedés, on leur conseilla de nommer un corps de syndics dans chaque municipalité. Tel est le cas, par exemple, pour les dissidents protestants de St. Joseph et de St. Eastache, dans le comté des Deux-Montagnes, et pour ceux anssi de St. Grégoire et de Ste. Marie de Monnoir, dans le comté de Rouville.

Nous faisons toutes ces remarques, non dans le but de nous opposer à tout amendement à la loi qui concèderait plus de privilèges aux dissidents, mais seulement pour montrer que tons ces griefs ont été mal compris et faussement représentes ; et que le Bureau de l'Education, loin d'aggraver le mal, a fait pour le pattier tout ce qui était en son pouvoir.

En légiférant pour remêdier à ces sujets de plainte, il sera de l'intéret des dissidents, tant catholiques que protestants, d'empecher que l'on ne prenne avantage de ces concessions pour échapper entièrement aux taxes pour le sontien des écoles. Nous n'avous aucun doute que ces amendements à la loi ne soient bien vus des Catholiques pour cette excellente raison, entre autres, qu'ils ont, comme dissidents, le même intérêt que les Protestants; et nous ne voyons pis de raison pour qu'un tel prejet de lor vint à échouer, si ce n'est l'opposition que lot feraient les Protestants, comme ça été le cas pour le projet de loi de M. Sicotte, contre lequel on a réclamé non-sentement dans la presse, mais encore par des pétitions adressées au Parlement.

Ces deux changements, savoir : celui qui a rapport aux taxes des non-résidents et cenn dont on vient de parler, sont demandés parce que, dit-on, la même cho-e existe dans le Hant-Canada. Ce n'est cependant pas le cas. Dans le Haut-Canada, les propriétés des non-résidents dans toute section ou division scolaire, (ce qui est bien différent d'une paroisse ou d'un township,) ces propriétes. disons-nous, sont taxées pour le sontien des écoles de la majorité, et quoique l'on exempte des taxes et impôts pour le soutien de toute école commune ou catholique qui a donne avis qu'il appartient à cette religion, et qu'il a l'intention de soutenir une ceule sepatée, pourvu, toutefois, qu'il demenre à pas plus de trois milles en ligne directe de l'école séparée qu'il soutient, il n'est cependant pas exempt des taxes sur les propriétés qu'il peut posséder dans une autre section scolaire, qu'il y ait ou non dans cette section ou district des écoles séparées qu'il pourrait soutenir. (Il y a une grande différence entre un arrondissement scolaire et une municipalité, et, par conséquent, la restriction imposée est, sons certains rapports, plus grande que celle dont on se plaint dans le Bas-Canada.)

Il est vrai que les dissidents de deux municipalités ont la liberté de s'unir pour l'établissement d'une école qui soit commane aux deux, mais nons avons vu que la même chose avait aussi été accordée dans le Bas-Canada dans certains cas.

Il n'est pas juste, lorsque l'on compare les deux systèmes, de nons répondre que les écoles de la majorité dans le Bas-Canada ne sont pas ce que l'on appelle non-sectarian. Les écoles sépatees ont élé établies en vue de satisfaire les sentiments religienx de ceux à qui leur conscience ne permet pas d'envoyer leurs enfants Catholiques qu'aux Protestants :

deux cas en question, il nous suffica de dire qu'il est ausci bien defendu nux Catholiques d'envoyer leurs enfants à ces écoles nonsectarian qu'à celles mêmes qui sont purement protestantes.

Le besoin d'un amendement à la loi se fait aussi sentir, est-il dit, pour permettre d'envoyer directement aux dissidents feur subvention scolaire, et non par les mains des Commissaires d'Ecoles. C'est tout simplement demander une chose qui existe dejà; car elles sont les dispositions de la loi, (3ª sous-section, sect. 57º du Chap. 150 des Statuts Refondus,) et telle est auxsi la règle constante du Département, avec les exceptions sujvantes. Comme sur fentiere subvention accordée à la manicipalité, la part des dissidents doit être faite d'après la proportion existant entre le nombre d'enfants oppartenant aux écoles dissidentes et celui des enfants qui frequentent les écoles de la municipalité, il est alors nécessaire que le Département ait reçu le rapport des dissidents et celui de la majorite, afin de panvoir faire cette division. Mais il arrive souvent que les dissidents négligent d'envoyerainsi leur rapport, et comme il est, d'ailleurs, évident que l'on ne peut pas forcer la majorité à attendre bien longtemps que ces dettuets trouvent le foisir d'accomplit leur devoir, le seal moyen qui su soit présenté pour obvier à cette difficulté, a été d'expédier a la majorité l'entière subvention locale, à la condition, tontefois, de payer la part des dessidents aussitét que le Département aura donné pour cela les histructions necessures. Il est donc évident que si les dissidents ont jamais souffert de quelque inconvanient, ils ne penvent en jeter le blame que sur eux-memes. Dans plusieurs de ces er constances, le Départment s'est montré assex libéral pour payer d'avance, sur les subventions semi-annuelles des Commissanes d'Ecoles, la somme d'argent qui revenait alors aux di-sidents Lasque les Commis-anes l'avaient Tel a été le cas pour les catholiques comme aussi pour les dissidents profestants, et M. Burroughs, de Lachure, a été évideniment tres-mathemeux dans le pas-age de son discours où il dit que " là où les Protestants sont en minorite, ils reçoivent teur argent des mains du secrétaire de la majorité, tandis qu'à St. André, où les Piotestants sont en majorité, la monorité reçoit sa subvention directement du Surjatendam." Le fait est que tous les dissidents, protestants comme catholiques, recoivent leur subvention directement du Sormtendant des que leur japport est reçu en temps opportun; et quant aux dissidents catholiques de St. André, comme ils n'ava ent pas envoyé leur rapport pour la seconde partie de l'année 1862 for-qu'il etait du, la subvention entière de cipalité fait payée aux Commissanes d'Écoles protestants le 22 de janvier 1863, ce qui est précisement le contraire de ce qui a été affirmé par M. Burroughs.

Le grief qui vient ensuite est exprime dans les termes suivants : " Des écoles protestantes sont inspectées par des inspecteurs entholiques qui ne comprennent point l'anglais et qui ne peuvent point, par co-sequent, faire des rapports satisfaisants, quelque soit d'ails leurs le désir de chaem d'entre eux de se montier impartial, et sonvent aussi des livres catholiques sont donnés en récompense aux enfants."

Pour qui connaît tant soit peu le Bas-Canada, pour qui sait comment les populations des deverses races et des divers cultes y sont mé ées les unes aux autres, comment les écoles protestantes sont disséminées à de grandes distances les unes des autres dans des districts catholiques et vice rersa, il n'y anna pas heu de s'étonner si quelques écoles de l'une on de l'autre religion sont visitées par des inspecieurs d'une religion différente de celle à laquelle elles appartiennent.

Lors de la première organisation des districts d'inspection, on prit soin de confier, au aut que possible, tous les districts protesfants de que que importance à des inspecteurs protestants, et tout ce qui a été fait depuis a été conforme à ce principe, dont on a cherche à étendre l'application. C'est ainsi que, lorsque M. Hubbard a remp'acé ten M. Childs, on l'a chargé des écoles protes-tantes des townships de Chester, Tingwick, Kingsey et Durham, dans le district de M. Bourgeois; les dissidents de Ste. Foye, près de Québec, ont été également, sur leur demande, places sous la surveitlance du Rév. M. Plees i et lorsque M. McCord (catholique) résigna ses fonctions d'inspecteur pour les comtés d'Ottawa et de Pontiae, deux inspecteurs, l'un catholique et l'autre protestant, furent nommés à sa place.

Le tableau sujvant des populations catholiques et protestantes qui forment les districts des inspecteurs professants, fera voir quo 'il y a quelque sujet de plainte, il est plutôt échu en partage oux 5 · 0 | X +

- - -

Inspecteur HUME.  Mégantie 5046 12843 Parrie de Beauce 4498	
Paris de Remen	
do Dorchester	
Inspecteur Plees.	
Cité de Québec 9632 Partie du comté de Québec 1299 10931	
Inspecteur Hubband.	
Stanstead         10121         2137           Richmond         5859         3025           Countries         7824         2386	
Wolfe 999 5519	00
Inspecteur Parmelee.	
Brome. 10192 2510 Missisquoi 7455 5562 26907 12217 22	 212
Inspecteur Bruce.	
Cité de Montréal	
Inspecteur Hamilton. (Place maintenant vacante.)	
Ottawa 7864	•
Grand total	311

Déduisons maintenant du total de la population protestante du Bas-Canada, la partie de cette population qui se trouve sons le contrôle des inspecteurs protestants, et nons verrons qu'il n'y a que 34,685 protestants qui ont pour inspecteurs des catholiques, tandis que pas moins de 70,301 catholicues sont soimis au même inconvêntent dont se plaignent maintenant les Protestants. Ces 34,685 protestants sont disséminés sur toute l'étendue du Bas-Canada, et tous les différents districts où se trouvait rassemblé un grand nombre de potestants ont join de l'avantage du contrôle d'inspecteurs protestants autant que le permettaient le petit nombre des inspecteurs et leurs salarres. Il n'en est pas ainsi pour les Catholiques; et l'on voit que, dans les districts de MM. Hubbard, l'armelee et Hume, des populations catholiques et françaises, nombretises et compactes, sont somnises à la juridiction administrative d'inspecteurs protestants. Plus de la moitié de la population du district de M. Parmelee, et plus des trois quarts de celui de M. Hume, sont catholiques.

Le Surintendant actuel a donné son opinion sur ce sujet dans l'extrait suivant d'un rapport spécial qu'il fit le 23 avril 1863, au sujet de l'inspection des écoles, et qui fut publié par ordre de l'Assemblée Législative:

"J'ai préparé un tableau marqué B, qui contient un projet d'inspection divisé en dix districts seulement et renfermant, approximativement, les mêmes renseignements pour ces nouvenux grands districts que pour les anciens. Je crois qu'il serait impossible de former des districts plus vastes que chacun de ceux compris dans

ce tableau, même en réduisant le nombre des visites à une seule par aunés. Il est vrai que l'on pourrait se contenter de huit districts, en ne tenant point compte de la différence entre les localités catholiques et les localités protestantes; mais je re saurais recommander sous ce impport une déviation au système introduit et dont je désirerais même l'extension. Toute notre législation scolaire a pour objet de donner les plus grandes garanties possibles aux minorités religieuses dans l'éducation de leurs enfants. Nous avons des écoles séparées, des bureaux d'examinateurs séparés, autant que cela peut se fauc, et il me semble qu'autant que possible, nous devrions avoir une inspection séparée. En Plusse et partout en Allemagne, les inspecteurs sont les membles mêmes des cleigés respectifs. En Anglebrire et en Ecosse, il y a des inspecteurs pour chaque dénomnation religieuse, et il est même pourvu, par ordre en conseil, à ce que les autorités religieuses de chaque dénomnation soient consultes sur le choix de ces fonctionnaires."

Ce rapport fut fait dans le temps que l'on proposait en Parlement d'abolir la charge d'inspecteut d'ecutes, et que l'administration du jour s'occupait des différents moyens de modifier le système étabil, soit en diminuant le nombre des districts d'inspection, soit en autorisant les conseils municipaux à nommer et à payer euxnémes les inspecteurs. Les divers changements qui se sont laits depuis dans le gouvernement, et les questions d'inférêts majeurs qui, depuis, ont été soulevées et restent encore pendantes, expliquent suffisamment pourquoi il n'y eut rien de décidé sur ce sujet.

Ces diverses circonstances expliqueront aussi comment il se fait que l'on ait laissé vacant deux districts (l'un catholique et l'autre protestant) pendant un si long espace de temps. C'est aussi sans donte pour ces mêmes raisons que les catholiques des townships de l'est qui ont demandé un inspecteur catholique, éprouvent un si long retaid.

Quand le comité protestant affirme, dans son rapport, que l'on donne en récompense aux élèves protestants des fivres catholiques, nous aurons désité qu'il se montrât plus explicite, qu'il nous informât du heu où la chose était arrivée et de la personne qui avait agi amsi; car sa le fait existe tééllement, c'est en désobéisance formelle aux instructions données sur ce sujet par le Département. On a divisé les livres en trois catégories, dans la Tère se trouvent les livres que l'on peut donner indifferemment aux catholiques comme aux protestants; dans la 2e ceux qui ne doivem être distribués qu'anx Catholiques, et, enfin, dans la 3e ceux qui sont exchesivement pour les protestants; c'est ce dont on pourra s'assurer en jetant un coup d'œil sur le rapport du Surintendant, qui donne, sur ce sujet, des tenseignements détailés. Les livres contents dans la detruére catégorie viennent en grande partie du dépôt de livres du Bureau de l'Education à Toronto.

Les seules plaintes qui; aient jamais été transmises au Rureau de l'Education sont les suivantes : On a accusé fen M. Childs, (inspecteur protestant,) d'avoir donné un fivre catholique à un enfant protestant. Le livre était, en effet, un de œux qui étuient réservés pour les catholiques exclusivement, et M. Childs avona franchement qu'it l'avant donné par méprise. Comme pour contrebalancer ce fait, on a reçu une plainte semblable contre M. Hubert, inspecteur catholique, qui, par erreur, avait donné de son côté un livre protestant à un élève catholique. Nous pouvons affirmer, que s'il était prouvé que quelqu'inspecteur ne tient point compte des instructions données par le Département à ce sujet, il serait aussitôt destitué.

(A continuer.)

#### Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoir d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska; 2de édition. Paris, 1860 — Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter, par le même auteur.—Part de la Conversulion au point de vue Chrétien, par le R. P. Huguet; 2de édition. Paris, 1600.—De la Charité dans les Conversations, par le même auteur. (1)

# (Suite.)

Les chapitres qui viennent ensuite dans le premier livre du Père Huguet, traitent de la discrétion, de l'importance de parler pen, du talent n'écouter ceux qui parlent, des discussions, des propos saintement joyeux, de la politesse dans la conversation, des louanges

<sup>(1)</sup> Voir nos livraisons de juin, juillet, noût et septembre derniers.

Il y a dans ces chapitres des choses neuves et garder les secrets. importantes que nons croyons devoir reproduire en entrer. Nons assez de charte pour instruire sans déplaire. Un naturel exquis les extrayous du chapitre sur la discretion, et de ceux qui tranent des discussions et du tutoiement.

"On dit que pour plaire il fant parler aux personnes avec qui l'on converse de ce qui les regarde et qui les intéresse, c'est vrai ; mais il est des gens qu', exagérant cette règle, vous accablent de questions multiplices sur vos parents, vos affaires, vos projets, etc., Un pen de tact et de reflexion indique la mamère de dire assezpour témoigner de l'intérêt, sans donner dans un excès qui devient

Pour ne pas tomber dans ce défaut, n'interrogez jamais personne sur sa fortune, sur l'origine de ses biens, le revenu de ses emplois, ses affaires, l'intérieur de sa maison... Attendez les confidences de ce genre. Il est encore plus facile de juger de l'esprit Cun

homme par ses questions que par ses réponses.

"Il n'y a pas dans le monde de caractère plus importun et souvent plus impertinent que celui du questionneur, et malheureusement il est tres-commun. Le questionneur d'habitude manque ordinairement d'esprit, il manque toujours de tact. Sa manière de montrer de l'intérêt et de la bienveillance est un interrogatoire ; il croit vous obliger beaucoup en vous faisant mille questions embarrassantes; si vous étudez de répondre, il vous presse, vous foyer de lumière sans dou poursoit, vous force de mentir. Un mot ne suffit pas, il veut des en faisair chérir l'éclat, et explications, des détails; en vain vous essayerez de changer de feste que sa supériorité.? conversation il ne le souffira pas. La fuite seule peut vous soustraire à cette espèce d'inquisition; encore est-il capable de "La discussion peut tr courir après vous, de vous barrer le chemin, de vous arrêter, de vous demander tout haut s'il n'a pas fait quelques questions indiscretes.... tout cela avec une harmone parlaite; car les questionneurs sont sonvent les meilleures gens du monde; et il semble alors qu'on aimerait mieux qu'ils fussent méchants, afin de les brusquer sans remords.

"Les affaires d'autrui ne sont pas les nôtres, et l'homme sage doit se tenfermer dans ce qui le concerne. Une trop grande curiosité est une très-grande impolitesse et sonvent la marque de beaucoup d'improdence. On dit que c'est le délant des femmes, mais c'est celui de tous les désœuvrés : les gens oisifs sont ordinairement les plus curieux. Ceux qui ont des affaires ne s'inquiètent guère de celles des autres : les moins occupés sont toujours ceux qui s'occupent le plus de ce qui ne les regarde point.

"Ne soyez point de ces questionneurs perpétuels qui veulent tout savoir, ni de ces furets de maisons qui cherchent a découvrir tout ce qui se passe dans l'intérieur des families. On n'aime à le savoir que pour le divulguer, ou pour en faire un manvais usage

l'un et l'autre sont indignes d'un honnéte homme.

" Ne faites jamais ancone question improdente ou qui pourrait déplaire : la curiosité déplacée est souvent bien payée. homme demandait à une femme déjà sur le retour quel âge elle avait : Je ne vous le dirai pas précisement, répondu-elle ; mais soyez assuré qu'un ane est plus agé à vingt ans qu'une femme

"Songeons à acquérir la discrétion; il en faut en tout et jusque dans la vertu; c'est à la discrétion à la règler; car il ne faut pas être trop sage, il ne faut pas tonjours faire des actions de piété, ni en tenir les discours; et enfin il n'y a que de la discrétion dont il faut tomours user.

" En parlant de madame de Swetchine, qui avait quitté la Rossie pour venir habiter Paris, le P. Lacordaire s'exprime ainsi sur la discretion de cette femme si distinguée (1) "....Cette dépendance où elle était de son pays parce que ses biens y répondaient de sa personne, lui imposait une prudence extrême dans un salon qui était fréquenté par ses compatriotes et par des hommes de tout rang et de toute opinion. Mais cette réserve, dont elle avait acquis Phabitude dans sa patrie, n'ôtait rien à la grâce ni à la sincérné de son discours. Qu'elle fût silencieuse ou qu'elle exprimât sa pensée, selon le degré de confiance que lui inspiraient ceux qui étaient pré-

et des compliments, du tutoiement, du mensonge, de la tidélité à sems, elle ne la trahissait jamais, et, dans son silence même, elle saisissait les choses par le côte qui restait aboida ne, en leur donnant reconvinit sa parole, quoique la finesse et l'impiéva ou fussent le caractère le plus accoutume,

" Lorsqu'elle se rencontre pour la première fois avec madame de Stadt, toutes les deux se connaissaunt sans s'être vues, et, placées, par hasard, aux deux angles opposées d'un vaste salon, elles s'observaient l'une l'autre avec une sorte de curiosité. Madaine de Stact, habituce aux hominiages, attendait que madame de Sweichine vint à etle. Voyant qu'il n'en était rien, elle traverse tont d'un coup la salle par une ligne diagonale, qui Pen séparait, s'ariete devant elle, et lui dit, d'un ton à la fois vif et caressant; "Savezvous bien, inadame, que pe suis très-blessée de votre frodeur d'unon égard!—Madame lui fut-il répondu, c'est au roi de saluer le premier?! Ce mot peut donner une idée de ce qu'il y avant de subit et d'ingénieux dans la conversation de ma lame de Swetchine. A la difference de madanie de Stael, qui, dissertait plutôt qu'elle ne causast, madame de Swetchine élevait, pen la voix et n'avait aucup accent de doraination; elle attendait son houre saus impatience, avec désintéressement du succès, plus heureuse de plaire qu'ambitionse d'oblouir. Un fonds d'inépulsable intéret pour ceux qu'elle avait une fois aimes donnait à son intimité un caractère doux et maternel. On s'approchaît de son génie comme d'un foyer de lumière sans doute, mais avec une disposition tiliale qui en faisait chérit l'éclat, et qui était le fruit d'une bouté aussi mani-

" La discussion peut trouver place dans la conversation, dit M. de Chantal, lorsqu'elle est enjouée, bienvoillante, epivituelle, sérieuse même, tonjours mesurée; car, si vilo su passionne, cila peut dégenerer en disputes, à dit un poête :

> La dispure est sonvent funeste autant que value. A ces combats d'esprit craignez de vous livrer ; Que le flambeau divin qui doit vous éclairer Ne soit pas en vos mains le flambeau de la haine.

- " Il n'est pas défenda de conserver ses opinions, si elles sont Mais il fant se rendre à la raison aussitot qu'elle raisonnables. parait, de quelque part qu'elle vienne; elle seule doit régner sur nos sentiments; mais suivous-la sans heurter les sentiments des autres, et sans faire paraître du mépris de ce qu'ils ont dit. La différence des avis sur des questions où il est permis de se parta-ger fait le charme de la société. Elle soutient, elle anime les conversations, qui, saus elle, tomberaient bientot dans une insipide langueur. Elle fait éclore dans la chaleur des disputes pensées fines et délicates, des tours heureux et naturels, des raisons fortes et pressantes; chaeun mellant en œuvre toutes les ressources de son esprit pour prouver son sentiment.
- "Mais il faut prendre garde de ne pas aller trop loin : si l'on est encore jeune, il est convenable ile s'abstenir de prendre ancun parti ; il est rare qu'on ait lien de se repentir d'être resté neutre dans une discussion générale
- "Il faut chercher seulement à penser et à parler juste, sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments ; c'est une trop grande entreprise.
- "Evitez encore avec soin d'avoir dans la conversation un ton décisif et absolu : on su révolte contre celui qui prétend asservir les autres d'sa façon de penser, et qui vent que ses sentiments leur servent de regle. Ne montrez jamais trop d'attache à votre sens, et acquiescez volontiers à celui des autres. Accordez-leur quelquefois le plaisir de croire qu'ils ont mieux pease que vous ur quelque point où vous pourriez vous être trompe, et rendezvous à leur sentimem, torsque vous devez on pouvez le faire. Il fant savoir perdre quelque chose de sa supériorité, afin de la mieux conserver; et l'on a toujours tort lorsqu'on veut toujours avoir
- "La raison n'a jamais plus d'empire que lorsqu'elle s'offre à nous non comme une loi que l'on doit suivre, mais comme une opinion que l'on soumet à notre examen. Aussi dans les cercles de Philadelphie payait-on une amende toutes les fois qu'on se servait l'une expression dogmatique et décisive. Les hommes les plus intrépides dans leurs convictions étaient contraints d'employer les formules du doute et de prendre dans leur fangage l'habitude de la modestie, qui, alors mome qu'elle ne s'arrêterait qu'aux paroles, aurait déjà l'avantage de ne pas blesser l'amour-propre d'autrui; mais qui, par snite de l'influence qu'exercent les paroles sur les idées, finit toujours par s'étendre à nos opinions mêmes. " Le ton positif et tranchant, dit Sterne, est une absurdité. Si vous avoz

<sup>(1)</sup> Madame de Swetchine était née en Russie le 4 décembre 1782. Son nom de famille était de Soymonoff. Elle avait une sœur qui épousa Son nom de lamille et al de Soymonoll. Elle avait une sœur qui épousa le priuce Gagarin, ancien ambassadeur de Russie à Rome, elle-môme s'unit, à l'âge de dix-sept ans, au général de Swetchine, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg. Elle appartennit par sa naissance à la religion grecque. De longues conversations qu'elle ent avec l'illustre Joseph de Maistre la déterminèrent à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Elle est décédée à Paris qu'elle avait longuemp lambité, le 10 septembre 1887, après avoir recu avec édification les aucrements de 10 septembre 1857, après avoir reçu avec édification les sucrements de

raison, il diminue votre triomphe; si vous avez tort, il nioute il la bonte de votre defaite, (1)

"Encore un conseil an sujet da la conversation. Ne souffrez jamais que la politique s'en emparo, si yous voulez conserver la paix chez vous et entre ves hôtes. C'est un brandon de discorde qui mettra le feu à la maison, sans profit pour personne. Il y a pen de gens qui sachent raisonner sur la politique du temps sans déraisonner, et les discussions en cette matière se réduisant, en dernière analyse, aux intérêts on aux passions de chacun, ce sont récilement les passions et les intérêts que vous mettez unx prises, et non les idées et les doctrines. Les femmes surtout, qui jugent de tom par sentiment, et ce n'est pas toujours la plus manyaise manière, sont, en général, excessivés et intraitables sur cet article. Le sentiment tourne bien vite à la passion quand il est contredit, et la passion aveugle et emperte. Alois on ne connaît plus de bornes dans ses répugnances, quelquefois dans ses mépris; et des personnes qui ont d'ailleurs de belles qualités et du mérite, et qui pourraient se rendre lieureuses mutuellement par la communication de leurs avantages, en viennent à se dénigrer et à se détester, uniquement parce qu'elles ne sont point du même parti, et qu'elles protessent des principes, ou plutôt des opinions qu'elles ne com-prennent, la plupart un temps, ni les unes ni les autres. La viö de la campagne doit être un terrain neutre, où tous les partis honorables trouvent un asite, à la condition de déposer les armes et de ne se point provoquer. C'est à la maîtiesse de la maison à maintenir sorgneusement cette neutralifé, garantie de la paix et du bonheur des champs.

411 ne faut pas, dit l'Esprit-Saint, qu'un serviteur de Dien s'annise à confester, mais il fant qu'il soit doux envers tout le monde. Ne confestez point de paroles, dit saint Paul à Timothée, car cela ne sert qu'a scandaliser coux qui écoutent. Un homme qui se retire des contradictions acquiert de Phonneur, dit le livre

des Proverbes.

"Gardez-vous donc d'apporter dans les compagnies l'esprit de contradiction et de dispute. Ce n'est pas toujours l'amour de la verné qui l'inspiré, c'est l'orgueil, le pius souvent. La dispute, si elle n'est tempérée par une grande politesse, est presque toujours plus dangereuse qu'ntile.

"De ce choe mutuel des opinions il devrait soitir une lumière qui servii à découvrir le vrai, et il n'en son, le plus souvent, que des étincelles qui allument la colère ou la haine. On cherche moins à s'instruire qu'à l'emporter ; on craint moins l'erreur que le silence, et l'on croit qu'il est moins honteux de se tromper

tonionrs que d'avouer qu'on s'est trompé.

"Après avoir opposé à l'errent ce qui vous paraît de plus sûr, prenez le parti du silence ou changez de matière. La chaleur ou l'opiniatreir de la dispute, dans les contestations que la conversation fait naître sur des sujets qui n'intéressent ni la religion ni la charité, prouvent mains beaucoup de savoir ou d'esprit qu'un défaut d'éducation et un grand fonds d'orgaeil. On gagne souvent plus à céder qu'à vaincre; on perd le cœur et l'estime des personnes sur lesquelles on veut tonjours l'emporter. (2)

(1) L'entôtement est plus dangereux encore que la contradiction, Après avoir porté un je gement sur un abjet déterminé, il refuse d'entrer dans l'examen des reisons qui pourraient en démontrer la fausseté.

"Vous m'acconserez pent-être d'entêtement, disait un jour madame de Genlis à madame Necler; ce n'est que perstefrance dans mon opinion.

—Ah! dans le fait, répliqua madame Necker, n'êtes-vous pas de l'ordre de la Persevérance? C'est une bonne manière d'avoir un brevet d'entètement. On dit : Je suis de l'ordre de la Persévérance, je ne change pas d'avis.....et on a missi : c'est fort commodel Madame de Genlis avait en effet fondé un ordre appelé l'ordre de la Persérérance. Elle prétendit alors que c'était un ordre aucien qui venait de Pologne. Madame Potock et un Polonais lui donnérent quelques idées là-dessus, et le roi de l'ologne acheva la mystification que voulait faire madame de Genlis. Cet ordre a fait beaucoup de bruit ; on protendit, dans le temps, que la reine avait demande à en être, et qu'elle avait été refusée. Au reste, l'anneau donné aux chevaliers ne leur imposait tout simplement que la perfection : il pertait en lettres émaillées : Candeur et Loyauté, Courage ct Bienfuisance; Vertu, Boutt, Persévérance. (Madamo la duchesse d'Abrantès, Saigns de Paris, t. ler.)

(2) Voici le portrait d'un de ces mauvais plaisants qui ne sont jamais de l'avis des autres : " Oydias, après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées quintessenciées et ses misonnements sophistiques. Différent de ceux qui, convenant de principes, et connaissant la raison ou la vérité qui est une s'arrachent la principes, et commissant la raison du la vorte qui est une, s'arrachent la parole l'un à l'autre pour s'accorder sur leurs sentiments, il n'ouvre la bouche que pour contredire. "Il me semble, dit-il gracieusement que c'est tout le contraire de ce que vous dites;" ou: "Je ne saurais être de votre opinion;" ou bien; "C'a été autrefois mon entête-

"Il est surtout nécessaire, dit St. François de Sales, de ne jamais contredire les sentiments de qui que ce soit quand cela n'est pas évidemment indispensable.... Croyez-moi, il n'est rien qui rende une personne plus aimable à tous que lorsqu'elle ne contredit point ies antres

" Yous reussirez mieux en cedant, en vous humiliant, qu'en montrant un ton austère et en disputant; qui ne sait qu'on prend plus de monches avec une once de miel qu'avec cent barils do

vinaiora.

"Si les bienséances imposent à toute personne dont l'éducation a été soignée de ne proposer un avis qu'avec modeste, de ne le somenir qu'avec douceur, de ne le défendre qu'avec modération, de cè ler si l'on a ton, de cèder encore si l'on a raison, surtout dersque le sujet de la discussion est pen important, et qu'on a pour adversaire une personne plus âgée, à bien plus forte raison toutes ces marques de déférence envers les autres doivent-elles être soigneusement observées pendant la jeunesse et an début dans le monde.

"Les vienx parents montrent beaucoup de tenacité dans leurs opinions : vous n'essaverez jamais de les froisser dans de petites choses, et dans les choses importantes vous vons abstiendrez, du moins devant enx. Si vous saviez le bien que vous leur feriez en vous conduisant ainsi ! ils apprécieront tout ce qu'il y a en vous de tendres attentions pour eux ; vos égards, inspirés par votre cœur, les toucheront et jetteront un doux éclat sur les jours tristes et ennuyeux de leurs dermères années.

"Mais, si l'on était force de contredire quelqu'un, il faudrait le faire toujours avec politesse et beaucoup de ménagement. Une personne bien élevée ne se servira jamas de ces expressions qui denotent une mauvaise education, comme: Cela n'est pas vrai, cela est faux, cela est absurde, cela n'a pas le sens commun, rous

en imposez; etc.

On est dans l'obligation d'adoncir ce que la contradiction peut avoir de pénible. Ainsi l'on peut dire à une personne qui se trompe : Permettez-moi de n'être pas tout à fait de votre avis ; je crains que vous n'ayez été mal informé; il me semble que cela n'est pas possible; je crois que rous avez été mal renseigné.

"Si c'est vous qui êtes contredit dans ce que vous avancez, insistez neu, si l'on ne se range pas à votre idee; ne sontenez jamais votre sentiment avec opiniatreté; exposez seulement une fois ou deux avec douceur ce que vous pensez, et laissez croire ce qu'on vondra. Ne cedez pas à contre-cœur, en conservant un visage froid et mécontent, en gesticulant en signe de non-conviction, en falsant comprendre que vous ne cédez que par complaisance. Il v a toujours un vrai mérite à céder de bon cœur, à se laisser vaincre en semblables circonstances. En agissant ainsi, vous ferez un acte de charité, vous empêcherez l'aigreur et les ennuis qui naissent ordinairement des aisputes, et vous pratiquerez l'humilité, en surmontant, le désir si naturel à l'homme de faire prévaloir son sentiment."

(A continuer.)

# Bulletin des Publications et des Reimpressions les plus Récentes.

Paris, septembre et octobre 1864.

CHENEDOLLE: Œuvres complètes; nouvelle édition, précédée d'une notice par Sainte-Beuve; in-18, xxx-420 p. Didot. 4 fr.

DUPANLOUP (Mgr.): Discours prononcé au Congrès Catholique de Malines le 31 noût 1864, sur l'enseignement populaire; in-S, 86 p. Dou-

Nous publions, dans notre livraison de ce jour, quelques extraits de cet éloquent discours, où de grandes vérités se trouvent dites dans un style énergique en même temps que familier.

Genvisus: Histoire du XINe siècle depuis les traités de Vienne, par G. G. Gervinus, professeur à l'Université de Heidelberg, traduit de l'Allemand par J. F. Minasen; tome IV, in-8, 365 p.

ment comme c'est le vôtre, mais. . . il y a trois choses, ajoute-t-il, à considérer.... Et il en ajoute une quatrième. Fade discoureur, qui n'a pas mis plutôt le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelques lemmes auprès de qui il puisse s'insinuer, se parer de sou bel esprit et de sa philosophie, et mettre en muyre ses rares conceptions; car, soit qu'il parte ou qu'il écrive, il ne doit pus être soupgonne d'avoir en vue ni le donner dans le sens des autres, et d'être de l'avis de quelqu'un; anssi attend-il dans un corcle que chacun se soit expliqué sur le sujet qui s'est offert, ou souvent qu'il a amené lui-môme, pour dire dogmatiquement des choses tontes nouvelles, mais à son gré décisives et sans réplique."

(La Bucreur.)

GROTE: Histoire de la Grace depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la génération contemporatine d'Alexandre-le-Graud, par G. Grote, vice-chanceller de l'Université de Loudres, traduit de l'anglais par L. de Sadons; tome Ier, in-8, xviii-330 p. L'ouvrage formera 15 volumes à 5 fr.

Lacroix: Histoire de la vie et du règne de Nicolas Ier, empereur de Russie, par Paul Lacroix (hibliophile Jacob); tome Ier, iu-8, xviii-509 p. Hachette. 25 fr. le volume ; l'ouvrage formera 5 volumes.

Pascal: Gavres complètes de Blaise Pascal; 3 vol. in-18, viii-1262 p. Hachette. 3 fr.

QUICHERAT: Histoire de Sainte Barbe, collège, communauté, institu-tion, par J. Quicherat, professeur à l'Ecole Impérinte des Chartes; tome Ille et dernier, in-8, 432 p. et plans. Hachette. 5 fr.

Dauntac : Le télégraphe électrique, son histoire et ses applications en France et à l'étranger ; in-18, 128 p. Faure. 1 fr. 50 c.

FEULLET DE CONCRES : Louis XVI, Marie Antoinette et Mde Elizabeth, lettres et documents inédits; tome II, in-8, 539 p. Pton. 8 fr.

HÉROPOTE : Histoire d'Hérodote; traduction nouvelle avec une introduction et des notes, par P. Giguet; in-18, vii-593. Hachette. 3 fc. 50 c.

Québec, octobre et novembre, 1864.

Conscience: L'Orpheline, par Henri Conscience, traduction de Léon Wocquier; 139 p. in-18. 20 ets. Duquet.

Ce petit volume et les trois suiva 's sout la réimpression des feuille-tors, soit originaux, soit reproduits, du journal le Canadien. Les entreprenunts éditeurs ont ainsi commence, sous le titre de Bibliothèque du Canadien, une petite collection de livres populaires et à bon marché, à laquelle nous souhuitons tont le succès possible.

GERIN: La Guzette de Quebec, par E. Gerin; 65 p. 25 cts.

LEMOINE : La mémoire de Montcalm vengée, on le massacre au Fort George, documents historiques recueillis par J. M. Lemoine; 91 p. 25 cts.
Nous avons reproduit des Maple Leares, dans notre journal anglais, ce recueil de plèces authentiques dont la publication est une nouvelle preuve du patriotisme actif et intelligent de M. Lemoine.

Excussion aux provinces maritimes; impressions de voyage par le correspondant du Canadien; 52 p. 20 cts.

Ste. Anne-de-la-Pocatière, novembre 1864.

LA GAZETTE DES CAMPAGNES: Cette utile publication vient de com-mencer sa quatrième année. Elle compte, nous assure-t-on, un très-grand nombre d'abonnés parmi nos cultivateurs. Nous remarquons dans la dernière livraison un catalogue de livres, et suctout de publications canadiennes, en vente à la librairie de la Gazette, qui témoigne par lui-même et de l'esprit d'entreprise de M. Proulz, le propriétaire gérant, et du progrès que font, dans nos campagnes, l'éducation et la lecture. Nous profiterons de cette occasion pour réparer une erreur qu'on nous a dernièrement signalée. L'article intitulé "Les Oiseaux," que nous avons attribue à la Rerue Agricole, appartennit à la Gazette.

Montréal, septembre et octobre 1864.

Dz Sola: Valedictory Address to the Graduates in Arts of the McGill University; By the Revd. A. de Sola, L.L.D., Professor of Hebrew and Oriental Literature; 8 p. in-8, Longmoore.

Manuel de phrases françaises et anglaises, contenant de nombreux vocabulaires, etc. Nouvelle édition : 187 p. in-18. Beauchemin et Valois.

Codenne: Examen Médico-légal du procès de Pierre Duval dit Barbinas pour l'empoisonnement de Julie Desilie, son épouse, par J. Emery Coderre, M. D., professeur de Matière Médicale et de thérapeutique de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal; 58 p., grand in-8 à deux colonnes. Presses du journal Le Pays.

GIROVARD: Etude sur l'Acte concernant la Faillite, 1864, par Désiré Gironard; 103 p., grand in-8 å deux colonnes. Presses du journal l'Union Nationale.

TABLEAU des délais fixés dans la procédure du Bas-Canada; 19 p. in-8. Plinguet et Laplante.

Norice sur la vie et la mort de M. Michel Prévost, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, Curé d'Office de Montréal ; 126 p. in-12, avec

portrait. Les directeurs de l'Echo ont fait une bonne mavre en publiant ce petit livre, qu'ils ont fait élégemment cartonner. Rien de plus édifinat et de plus touchant que la biographie de ce bon prêtre, dont le zôle, la vertu et l'abnégation rappellent les plus belles pages de la vie des saints.

Monno: History, Geography and Statistics of British North America;

by Alex. Monro, Esq.; 324 p. in-12. Lovell. Volla un excellent petit livre et qui contient, sous une forme compacte, uno fonte do renseignements utiles. On y trouve l'histoire, l'histoire mai à un de nos campements, autour doquel se pressaient de singuliers naturelle, la géographie, la statistique de toutes les possessions anglaises personanges, qui, d'après la lettre, étaient "des guides sauvages se conde l'Amétique du Nord, depuis l'île de Terreneuve jusqu'à celle de Van- sulfant sur la route à prendre; "ces braves gens étaient accompagnés

Il y a aussi de nombreuses et jolies gravures représentant

les principales villes de cet immense territoire. Il ne peut pas se faire autrement que, dans un ouvrage aussi considérable et propare avec tant de rapidité, il ne se soit glissé quelques erreurs. Nous en signalerous deux, qui se trouvent nux pages 244 et 245. Il n'y a point d'écoles normales attachées à l'Université Laval, ni à l'Université de Lennoxville. Des trois écoles normales du Bas-Caonda, uno seule, l'école McGill, est sous le contrôle conjoint du Département de l'Instruction l'ublique et de l'Université du même nom. Les deux écoles Jacques-Cartier et Laval ne relevent que du Département. La liste des principales institutions collègiales du Bas-Canada est une transposition. On a donné la liste des écoles de théologie au lieu de celle des collèges classiques, ce qui fait une très-grande différence quant au nombre des éleves.

Il n'y a point uon plus d'uniformité dans les renseignements sur lesquels sont basées les statistiques des diverses provinces. Ainsi, lorsqu'il est question du Canada, un voit souvent que les chiffres sont ceux du recensement de 1851, au lieu de ceux du recensement de 1861, qui so trouvent frequemment cités : Cela provient, sans doute, de ce que l'ourrage était tres-avancé lorsque ce dernier recensement a été publié; mais il ent mieux valu attendre et prendre le temps de refaire le tout d'après les données les plus récentes.

La REVUE CANADIENNE: Les livraisons de septembre, octobre et novembre, nous donnent la fin de l'étude de M. Royal sur la vie politique de Sir L. H. Lafontaine, des articles sur le projet de Code civil claboré par la Commission, la suite des excellents articles de M. l'abbé Raymond sur Rome, un travail sur le recensement agricole du Bas-Canada, par M. Provencher, de nombreux articles bibliographiques, par M. Pabbé Poulin, Sendeal, de Bellefeuille et Royal, et des poésies par MM. Lemay, Félix Marchand, Senécal et Benjamia Sulte. Nous reproduismes aujourd'hui l'une des productions signées de ce dernier poète, dejà connu de nos lecteurs.

CANADIAN NATURALIST AND GEOLOGIST : La dernière livraison de cette revue scientifique, (octobre) contient, entre nutres articles, un travail de M. le Principal Dawson sur un nouvena fossile troncé à Grenville, et qu'il baptise du nom de Ruiophyeus Grenvilleusis, et la traduct on, par M. le Professeur Haut, de l'excellente brochure de M. l'abbé Brunet sur le voyage botanique de Michaux en Canada. Elle est accompagnée d'une nouvelle carte d'une partie du territoire parcouru par Michaux au nord des Laurentides. Le lac St. Jean, qui se trouve au coin de la carte, parait tout petit en comparaison du grand lac, ou, plutôt, des trois lacs réunis counts sous le nom de Lac Mistassin et d'on sort la rivière Rupert, qui se jette dans la Baie d'Hudson.

St. Jean, (Nouveau Brunswick,) septembre 1864.

Gondon: Wilderness Journeys in New Brunswick in 1862-63; By the Hon. A. H. Gordon, Lieutenant Governor, &c. ; in-8, 64 p. McMillan. Il existe, paraît-il, un recuell périodique en Angieterre consacré aux récits des excursions des fonctionnaires en vacance, et qui s'appelle : " Vucation Touriste." La brochure dont nous allous parler est une reproduction d'articles écrits, pour ce recueil, par le Lieutenant Gouverneur du Nouveau-Brunswick. Le style en est agréable et la narration, sans être bien émouvante, ne manque point de charme. Des courses en cauots ou sur des radeaux, des portages, des campements, de poiltes aventures de chasse et de pêche, de jolies scones sanvages et forestières, des légenies, un peu d'histoire naturelle, de l'esprit autant qu'il est permis d'en avoir dans le bois et en dehors du monde civilisé : volta ce petit livre, dont la lecture nous a singulièrement intéressé. Son Excellence parle avec beaucoup de bienveillance des divers établissements acadiens qu'elle a visité, ce qui, il faut le dire, a beaucoup contribué à nous pré-juger en se faveur. Nous avons dé à parlé des écoles de la partie juger en sa faveur. Nous avons dé à parlé des écoles de la partie de l'établissement de Madawaska qui appartient à l'Etat du Maine; le Gouverneur Gordon nous donne également de bonnes nouvelles de celles qui se trouvent dans le Nouveau-Brunswick. A Edmundston, il a us-isto aux examens d'une école qui se faisalent dans la grange d'un honorable con-eiller logislatif, M. Rice, laquelle grange était toute déconomina et a de pelle drames joués par les élèves. La description du lazaret de Tracadic forme un contraste assez repoussant avec les autres parties du livre; mais elle montre l'intérêt que le noble touriste a su prendre aux victimes de l'affreuse maladie, si étrange et si inattendue à notre époque et dans nos climats.

La note suizante ne manque point de malice et nous la traduions, quoique nos lecteurs soient déjà suffisamment édifiés sur l'exactitude des journalistes encopéens en tout ce qui concerne l'Amérique:

"Grande fut l'hilarité que produisit au Nouveau-Brunswick, en 1862, une livralson de l'Illustrated London News qu'accompagnait une grando gravure coloride ayant la prétention de représenter les Gardes de Sa Majesté en route de St. Jean pour le Canada. On y voyait ces malheureux soldats à pied, havresacs sur le dos, et honnets à poil sur la tête escaladant un chemin touraunt en face d'une affreuse montagne et accompagnés, de distance en distance, d'officiers à cheval, tandis que sur le premier plan s'étalait un bivo me (quelque chose qui, de fait, no ressemblait pas d'énormes chiens dont l'occapation devait être, sans donte, soit de flairer les seutiers, soit de retirer des neiges les soldats qui pourraient s'y trouver ensevelis. Le journal ne manqualt pas de terminer sa description par affirmer que, quelle que, fut l'opinion des lecteurs sur le mérite artistique de la gravure, on poevait être certain qu'elle avait celui d'une scrapuieuse fl'élité. Voice maintenant les faits tout simplement et en peu de mots : 10. Pas un seul des 7000 soldats qui out travers de Nouveau-Brunswick en 1861-62 n'a fait le trajet à pied ; 20. Pas un n'a porté son havresac ; 30. Ils n'ont pas trouvé la moindre montagne sur leur chemin ; 40. Les honnets à polls ne leur ont été envoyes que l'été suivant ; 50. Aucun officier ne et le trajet à cheval, et si quelqu'un avait entrepris pareille chose, il y nursit sons doute perdu l'un ou l'autre de ses pieds, ou peut être tous les deux ; 60. Ils n'avaient que faire des sanvages ni d'âneune nutre espéce de guides, vu qu'd cut fullu bouccom d'habileté pour venir à baut de s'écarter sur le grand chemin que parcourent, tous les jours, les malles de Sa Majesté entre St. Jean et la Riviere-du-houp, et le long daquel on ne perd jamais de vue ni les poteaux, ni les fils du télégraphe."

Les légendes sauvages que raconte M. Gordon ne sont pas plus étonnantes que celles du London News et des journeux du vieux monde, lorsqu'ils parlent de ce pays. L'une d'entre elles, celle des froquois à la chute de Golebrook, a déjà été racontée avec quetques variantes par M. Taché, dans les Soirèes Canadiennes, sons le titre du "Sagamos du Kaiskouk"

Parmi les antres, il s'en trouve, trois qui nous ont beaucoup frappé et que nous reproduirons dans notre prochain journal anglais. La première a tous les caractères d'une parabole biblique, la seconde est absolument mapologue dans le genre des fables de d'indien Pripai, et la troisème offra des traces nou équivoques de la Gené e; l'arche de Noé et la tour de Bibel s'y ictrouvent parfaitement. Si elle n'est point due aux récits des missionnaires, si elle remonte récliement à l'époque primitive de ce pays, elle cest une forte preuve de Punité des traditions humaines et de la vérité des Livres-Saints. Ces légendes, du reste, ajoute l'auteur, forment un crisemble comme celle d'Hawatha, que Longfellow a si heureusement versifiée. Ce sont les aventures d'une sorte de héros qui est plus qu'un homme; mais pas tout à fait un Dieu.

# Petite Revue Mensuelle.

Deux grands événements, l'un à l'étranger, l'autre à l'intérieur, dominent tous ceux qui se sont accomplis dans. l'espace de temps dont nous nyons à cequisser l'histoire.

A l'étranger; la convention du 15 septembre, qui a pris tout le monde par surprise, a été et démeure encore la grande affaire. Le Danemark sacrifié, la l'elologue écrasée, le Mexique en voie de régénération; tout cela a fait place à la question italieune, que l'habile presidigitateur des Tuilèries à fait reparaître sur la scène au moment où la France, libre de préoccupations extérieures, allait s'occuper un peu d'elle-môme, ce qu'elle fait ratement sant que le pouvoir, quel qu'il soit, n'ait le droit de s'en alarmer. L'Italie, quend elle n'est pas suivant une expression demeurée célobre, le champ de bataille de l'Europe, est le tupis vert de sa diplomatie. Quand cessera-t-on de tailler avec l'épée de Brennus, on de retailler avec les ciseaux du prince de Metternich, ce vieux Latium, cette antique Etrurie, la terre nox grandes choses, aux grands bonnes et aux grands problèmes? Italie que nous veux-tu? Spectre aux apparitions périodiques, qui surgis à chaque mouvet acte de la grande trag-die moderne que nous demandes tu cette fois? Veux-tu l'empire du monde?

Il n'en est plus question pour personne et s'il était possible de l'avoir, toi seule le possederais, et chose étrange, tu ne l'agites que pour le

Mais ne voilà-t-il pas que la Petite Revue se livre à la prosopopée, chose qui est passée de mode et qui, dans tons les cas, ne lui va point du tout? Disons donc tout simplement que l'Italie en voulant Rome pour capitale, en insistant à déposséder le Souverian Pontife complique sa po ition, met des obstacles insurmontables à sa véritable indépendance et à sou unité, et cela pour le beau résultat de faire passer ailleurs peut-être la plus grande et la plus réelle domination qu'un pays puisse, dans notre siècle, exercer sur le reste du monde.

dans notre siecle, exercer sur le reste du monde.

Parmi les probabilités dont le champ reste ouvert à la suite de la convention du quinze septembre, il s en trouve une que M. Emile de Girardin a trés-rudement exposée, dans un article qu'il a intitulé il L'Italie se servit-elle trompée?" Il suppose qu'ane, fois le gouvernement futilen établi à Florence, une fois les trompes françaises retirées de Reme, comme le veut la convention, le gouvernement papal succombera nécessairement, livré à lui-même, sans protection contre l'ambition plus ou moins dégulsée du Pi-dement ou si l'on veut de l'Italie constitutionelle Mais alors qui empêchera l'Autriche, puissance catholique comme la France, de profiter de cette circonstance pour se déclarer la protectrice de la papauté et faire une nouvelle guerre d'Italie? Croit-on que la France qui, à la demande de l'Italie, aura évacué. Rome, a passera les Alpes pour faire de nouvelles éditions de Magenta et de Solf-rino? Estelle plus l'éternelle garante du roynome de Victor Emmanuei qu'elle me l'est de la Paranté 7 Selon M de Girardin, la présence de la France à Rome tient l'Autriche enfermée dans son quadrilavier; son départ lui laisse le champ libre. Le principe de non-intervention serait alors aussi fatal au l'edmont qu'il lui a été favorable lorsqu'il n'avait à combattre que des ennems comme la Duchesse de Parme et l'et X.

En attendant, les journaux ministériels ou officieux se sont partagé les rôles pour la défense de la convention, attaquée de plusieurs côtés à la fois. Ils ont pour b'en dire formé le carré autour de cette œuvre diplomatique, faisant face à ses adversaires à des points de vue diamétralement opposés. Aux amis de la papauté temporelle, les uns ont dit que Pie IX n'avant rien à craindre, et que Florence capitale assure Rome au Pape; les autres ont assuré aux Italiens et au besoin aux Italianissures, que Florence n'était qu'une halte vers Rome, que la signature du traité était la déchéance de Pie IX.

Tandisque cette discussion se poursuit en France, le nouveau ministère, qui a succèdé à celui que les émentes de Turin, à propos même da cette convention, avait renversé; ce ministère, présidé par le général la Maximora, fait passer dans les chambres italiennes les mesures aécessaires à l'exécution du traité et se conduit avec une rère habileté.

res a l'exécution du traité et se conduit avec une rare habileté. Il y a loin rans doute de la grande question italience à celle de notre confédération; celle-ci cépendant qui touche à l'avenir de contrées plus grandes que l'Europe et susceptibles d'acquerir une bien forte population, n'est point non plus à dédaigner. Elle préoccupe assez vivement la presse de Londres et celle de l'aris commence à y prendro quelque intérêt. Notre presse mioistérielle comme ce le de France, an sujet de la convention du 15 septembre, se trouve à faire face à des advergaires placés à des points de var absolument opposés et sa situation au milieu des assertions et des prévisions contraires, n'est point sans quelque analogie avec celle que nous avons esquissée.

Taudis que se tenaient les conférences à Québec, et au moment où l'on assurait que l'un dez principaix objets que l'on avait en vue en forment une confédération, c'était de pourvoir plus efficacement à la défense du pays contre l'invasion étrangère, une circonstance tout a fait imprévue, une véritable aventure de flibustiers, mettait en périt nos relations avec nos seuls entemis possibles, nos malheureux voisins des États du Nord. Une bande armée, organisée sur les frontières, mais, paraît-i, en dehors de notre territoire, s'est précipitée sur la petite ville de St. Albans, y a pillé les banques, et fait feu sur quelques individus, dont un a été tué. Les mesures les plus actives ont été prises par notre gouvernement, pour l'arrestation des maraudeurs qui, après leur coup de main, s'étnient réfugiés en Canada. Grâce à l'activité de notre police et de nos autorités locales, un bou nombre d'entreux sont en prison et attendent la décision de M. le juge Coursol, qui doit prononcer sur la demande d'extradition faite en conformité des dispositions du traite Ashbarton. Les inculpés se disent soldats de la confédération du Sud et offrent de prouver qu'ils ont agi d'après des instructions particulières de leur gouvernement et pour venger la dévastation do leur pays par les généraux du Nord; ils ont demandé un délai qui leur a été accordé. Plusieurs questious de droit international se trouvent soulevées dans cette cause, qui ne manquera point de devenir célèbre quelqu'en soit l'issue.

La réélection du président Lincoln, par une écrasante majorité sur son concurrent McClellan, n'a pas jusqu'ici imazimé, comme on l'aurait cru, à la lutte fratricide une plus grande énergie, ni du côté de la vicille tépublique vi de celoi de la nouvelle confédération. Cette guerre sanglante se traine toujours dans la même ornière où elle est entrée depuis bientôt quatre ans. L'expédition audacieuse de Sherman, à travers la Georgie, a bien révéié chez les gens du Sud une lassitude et une impuisance qui ne prégagent rien de bon pour le résultat final de la lutte; mais elle n'a eu jusqu'ici d'autres succès que ceux de la désolation et de la raine; le Tennesses et les régions de l'Ouest offrent le même spectacle de batailles et d'escanmonches gagnées ou perdees, mais dans lesquelles cependant le Nord, depuis quelque temps, est plus souvent perdant que gagnant. On s'attend à une nouvelle grande bataille entre les deux armées du Potomae; mais qui sanait dire que celle-ci sera plus décisivé que toutes ce'les qui l'ont précédée?

La mort du duc de Newcastle à enlevé au gouvernement anglais un des hommes les plus au fait de la situation américaine et des besoirs de notre pays. Dans le voyage qu'il fit en Amérique avec le Prince de Galles, il y a déjà quatre aus, il avait pu constater l'état des partis politiques dans les colonies et dans la république voisine, et juger de leurs tendances et de leurs aspirations par ses observations personnelles, avantage que possèdent rarement les hommes d'état de la métropole.

Henry Pelham, cinquième duc de Newcastle, maquit le 22 mai 1811, et requi son éducation à Eton et a Oxford. Il fut élu à la chimbre des Communes en 1832, par le Nottinghamshire. Son père étant devenu duc de Newcastle en 1834, il devint lui-même comte de Liucoln. Il fut nommé un des lords de la trésorerie la même année. Moins dévoné que son père au parti ultrà-tory, il suivit Sir Robert Peel en 1846, lorsque celui-ci proposa la révocation des lois sur les céréales. Nommé secrétaire d'état pour l'Irlande en 1846, il succèda à son père comme duc de Newcastle, le 12 janvier 1851. En décembre 1852, il devint ministre de la guerre ét des colonies, dans le cabinet de Lord Aberden. En 1855, les deux portréfeuilles ayant été séparés, le duc choisit celui de la guerre. C'et il un funcste choix au moment de l'expédition de Sébastopol. On mit sur le compte de l'inhabileté du ministre, co qui n'était du qu'anx résultais d'un mauvais système, trop vieux pour être changé en un instant : le duc résigna, mais l'enquête qui fut faite plus taid, le justifia complètement. En 1859 il Int nommé de nouveau ministre des volonies; et retint cette charge jusqu'à ce que la maladie le forçat à l'abandanner; il y a de cela quelques mois seulement. On se rappelle l'impartibilié et la fermeté qu'il manif sta dans les positions difficiles où il se trouva souvent placé, lors du voyage du

Prince dans ce pays. Honnete dans sa vie privée comme dans sa vie publique, le duc de Newcastle eut à souffir de chagrins domestiques, qui, assure-t-on, abrégèrent ses jour; il divorça em 1850, avec Lady Hamilton Douglas, qu'il avait épousée en 1832. Il laisae quatre fils et une fille veuve de Lord Adolphas Vane Tempest, qui était membre du parlement. Le second de ses fils, Lord Clinton, officier dans les cara-liniers du Prince Albert, est maintenant en garaison à Montréal. Nons sommes forcés de remettre à notre prochaise divraison, qui ter-

minera l'année, plusieurs autres notices nécrologiques ainsi que le récit

de plusieurs événements importants.

# NOUVELLES ET FAITS DIVERS. nagionalistic and the state of the state of

#### BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

-Le Séminaire de Ste. Thérèse vient de rendre un hommage solennel à la mémoire de son fondateur. Dans cette église où M. Dacharme exerça pendant 34 aus le ministère pastoral et qui semble retentir encore du bruit de sa parole, un monument vient de lui être érigé pour rappeler, du britt de sa parcie, un monament contract de la la la parcie ; car M. Du-da tous, ses œuvres et ses vertus. C'était un nete de justice ; car M. Du-charme mérite à plus d'un titre la recomnaissance publique. Il a passé sa vie dans les humbles fonctions de curé et d'instituteur de la jeunesse, mais le bien qu'il a fait est reste après lui : ses travaux ont produit et ne ces-ent de produire encore des fruits abondants qui s'étendent au pays tout entier.

Ce monument, élevé à sa mémoire, a été inauguré le 4 novembre, jour de la St. Charles, patron de M. Ducharme. Les auciens élèves du Sémi-naire, conviés à cette fête de famille, s'étaient empressés de s'y rendre naire, convies à cette iete de tamine, s'etnient empresses de sy rendre en grand nombre, malgre les intempéries de la saison. Plusieurs mem-bres de nos premières maisons d'éducation avaient bien voula s'associer aussi à cet hommage de la reconnaissance. On remarquait MM. A. Legaré et Maingui du Séminaire de Québec, MM. Lenoir et Sorin, de St. Sulpice,

le Pere Recteur du Collège Sie. Marie de Montréal, Monsieur le Principal de l'Ecole-Normale Jacques-Carrier, etc. Avant l'absoute, un des premiers élèves de M. Ducharme, M. G. Thibault, curé de Longueuil, rappela dans la chaire les merites de ce prêtre venéré, et redit d'une voix émue les titres qu'il avait à la reconnaisvenère, et redit d'une voix émue les titres qu'il avait à la reconnais-sance de la paroisse et du Séminaire. Il montra le pasteur devoné à ses ounilles, infatigable dans son zéle, prêchant à sa paroisse et de parole et d'exemple; l'ami de la jeunesse, qui fot un père pour les enfants confiés à ses soins et s'imposa tant de sacrifices pour mener à bonne fin une marrer qu'il avait entréprise pour la gloire de la religion et de son pays t Les élèves actuels du Séminaire de Ste. Thérèse n'ont pas connu M. Ducharme, mais ils jouissent du fruit de ses travaux : ils ont donc appris

à prononcer son nom avec amour et respect. Il existe parmi eux une société littéraire qui porte le nom d'Académie St. Charles pour rappeler le souvenir du foudateur et du patron du Séminaire. La fête de St. Charles est donc une double sête pour les membres de cette société. Aussi avaient-ils préparé pour ce jour une géance neadémique qui suivie avec beaucoup d'intérêt. On goûta surtout un travail sur l'élequence de M. Ducharme, qui sembla donner une juste idée de son talent. Plusieurs assistants reconnurent dans ce tableau l'orateur qu'ils avaient ontendu autrefois et sentirent se réveiller en eux quelque chose des émotions du passé.

Le monument, dont nous venons de parler, est dû à la munificence des anciens éleves du Séminaire et des paroissiens de Ste. Thérèse. Il est en marbre blanc, et mesure six pieds de hauteur, en y comprenant la croix dont il est surmonté. Il porte l'inscription suivante :

> Hic jacet Illust, ac Rev. Josephus Carolus Ducharme Archipresbyter, Quintus à Stà. Theresia parochus Qui per XXXIV annos pastorale munus Explevit Curà singulari et prodentià ; ldemque, studiosæ juventutis amantissimus, Multo labore et sumptu proprio Hujusce parochiæ Seminarium Creavit. Simplex morebus ne vita, Lingua pariter et opere egregius, Pastor ovibus, magister discipulis carrissimus,

Luctu communt obiit Die Martii, A. D. MDCCCLIII, Ciat. LXVII An. R. I. P.

Echo du Cabinet de Lecture Paroissial.

- La Gazette de l'Allemagne du Nord donne les extraits suivants d'un rapport publié par le ministre des cultes sur la situation de l'instruction

primaire en Prusse de 1850 à 1861.

Il existait en Prusse, à la fin de 1861, 24,763 écoles primaires publiques dirigées par 33,617 instituteurs et 1755 instituteurs. Tandis que la population des campagnes n'est qu'un peu clus du double de celle des villes (12,867,368 ames), il y a a peu près sept fois plus d'écoles

primaires publiques dans les campagnes que dans les villes (21,828 contre 2935), un grand nombre d'enfants de ces dernières fréquentant les écoles secondaires.—Sur 18,476,000 habitants, il s'est trouvé 3,090,294 les ecotes seconanies.—sai 10,000 tenus de fréquenter l'école. Sur ce nombre, catants (17 pour 1,00) tenus de fréquenter l'école. Sur ce nombre, 2,875,436, dont 1,770,888 protestants, 1,063,805 cotholiques, 30,053 israélites et 6000 dissidents fréquentaient les écoles publiques et 84,021 des écoles primaires privées; cela fait en tout 2,659,857 enfants; sur le reste (130,437) une grande partie fréquente les écoles secondaires; de laçon qu'il en est un très-petit nombre qui échappe au contrôle de l'autorité.

Le traitement moyen des instituteurs et des institutrices des écoles de Berlin est de 413 thalers (eaviron 1650 fr.) Celui des instituteurs des villes de 281 thalers (1050 fr.) et de ceax des campagnes de 181 thalers (680 fr.). Dans ce chiffre des traitements la rétribution scolaire figure

pour 217.

Le reste previent de fondations, de subventions communales et de solventions de l'Etat. La dépense totale pour les écoles primaires s'élève à 9,902,696 thalers (cuviron 37 millions de francs), sur lesquels 438,928 thalers (environ 1,600,000 fr.) sont fournls par l'Etat. - Moniteur.

#### BULLETIN DES SCIENCES.

- Le Moniteur de l'Armée donne les détails suivants sur une déconverte archéologique, qui vient d'avoir lieu en Amérique, at qui interesse C'est la seule bonne chose qu'ait produite jusqu'iei cette guerre fratricide :

"Une lettre écrite par un de nos compatriotes qui voyage en co-moment en Amérique dans un but scientifique, porte à noire combaissance un fait historique qui, dans les circonstances actuelles, offre un intérêt

tout particulier. "Les confédérés, en creusant une nouvelle tranchée sur l'île Danohin le 5 noût dernier, out découvert à environ deux mêtres de profondeur, une pierre sur laquelle était gravée l'inscription suivante, en partie

efficée par le temps : "Le 21 avril 1700, le sieur de Bienville, à la tôte de 150 de ses compagnous, débarqua sur cette terre, et après en avoir pris possession au nom du roi de France, l'appeld pour l'avenir. Ne Dauphin, en l'honneur

nom du roi de France, l'appelt pour l'avenir lle Dauphin, en l'honneur de Mgr, le Grand-Dauphin, protecteur de son entreprise?

"L'ile Dauphin est située en avant de la ville de Mobile, sur la rivière du même nom, qui se jette dans le golfe du Mexique. Les confédérés y ont élevé des ouvrages considérables qu'ils augmentent tous les jours.

"Les Français, après s'étre établis, sur l'ile Dauphin, fonderent pen après la ville de Mobi e et la possédèrent jusqu'en 1763. Elle appartint ensuite aux Anglais, puis aux Espagnols, et en 1813 aux Américains. C'est la ville la plus riche et la plus importante de l'Etat d'Alabama. Elle joue un grand rôle dans la guerre actuelle. "La pierre sur laquelle est gravée en creux l'inscription que les soldats

du Sad viennent de déconvrir, était placée sur l'un des côtés d'une pyramide dont on voit le dessin à la bibliothèque de Montgommery, pyramide dont on voit le dessin à la bibliothoque de Montgommery, capitale de l'Alabama. Construite par Bienville, cette pyramide fut détraite vers 1765. Non seulement les Français fonderent Mobile, dont l'emplacement est très-heurousement choisi, mais ils élevèrent les foris qui servent aujourd'hui à la défense de la place. Ces ouvrages, il est vrai, ont été refaits et augmentés par les confedérés, qui ont trouvé leur situation, comme celle de la ville, très-bien choisie.

L'inscription dont il s'agit, précieusement recueille, a été donnée à l'hôtel de ville de Mobile, dont la population a conservé la plus vive sympathie pour la France."

# BULLETIN DES LETTRES.

-- Les bibliophiles de Londres ont eu toute une semaine d'émotions dans le mois de joillet. La bibliothèque d'un riche amateur, feu G. Daniel, a été vendue aux encheres. Les raretes de cette vente consistaient principalen ent en vinux anteurs anglais antérieurs à Shakspearo taient principalen ent en vioux anteurs anglais antérieurs à Shakspeare ou ses contemporains. Le grand jour a été celui où se sont vendues les éditions des œuvres de Shakspeare lui-même. Une tièce seule, les Joyeuses commères de Windsor, édition de 1602, n'a pu être acquise que moyenaant 330 gainées; Richard III, 335; mais la riche miss Burdet Cours s'est trouvée seule assez riche pour l'emporter sur tous les amateurs quand est venu le tour de l'édition des Comédies, Histories and Tragedies of Shakspeare published by Juggard and E. J. Blount, 1623. Si ce volume rarissime, vanté par Dibdin, est jamais remis en vente, qui en donnera une seconde fois 682 gainées?—Revue Britannique.

Par un décret du mois de juin, le Convernement a autorisé l'érection à Saint-Malo d'une statue de Châteaubriand,

— Dans sa sonnce du jeudi 16 juin, l'Académie Française a décerné le prix d'éloquence de 1864, dont le sujet proposé était l'Eloge de Chd-

Le prix à été partagé entre le discours inscrit sons le No. 17, dont l'au-teur est M. Ch. Benoît, doyen de la Faculté des Lottres de Nancy, et le discours inscrit sons le No. 38, dont l'auteur est M. le vicomte Henri de Bornier, sous-bibliothécuire à la bibliothèque de l'Arsenal.
L'Académie a décerné une mention honorable au discours inscrit sous

lo No. 37 .- Revue de Bretagne et de Vendée.

Typographie d'Eusene Senegal, 4, Rue St. Vincent, Montréal.